

JOURNAL

de

l'Association des Professeurs

de

l'Enseignement supérieur et moyen.



No. 17. — JANVIER 1921.

IMPRIMERIE ALBERT NICOLAY

∴ EICH-lez-LUXEMBOURG ∴

JOURNAL

de

l'Association des Professeurs

de

l'Enseignement supérieur et moyen.



No. 17. — JANVIER 1921.

IMPRIMERIE ALBERT NICOLAY

:: EICH-lez-LUXEMBOURG ::

Le programme de français dans nos classes supérieures.

Les modifications récentes apportées au programme de nos classes supérieures sont assez significatives pour que nous y rattachions quelques observations. Elles nous ont suggéré des considérations assez mélancoliques quant à leur origine, leur opportunité et leurs conséquences.

Je ne dirai rien de particulièrement nouveau et croirai n'émettre aucune prétention exagérée en affirmant que les changements à introduire au programme de n'importe quelle branche relèvent de la compétence exclusive de la conférence des professeurs et des titulaires des branches afférentes. Cette compétence confère des droits consacrés par une tradition séculaire et confirmés par l'expérience, et, entre autres, le droit de consultation et de proposition quand il s'agit du choix des manuels et des auteurs. Nous ne saurions admettre qu'à l'avenir il soit dérogé à cette tradition dont le bien-fondé n'a pas besoin d'être démontré, d'autant plus que l'esprit des temps nouveaux réclame une collaboration de plus en plus étroite de tous les facteurs intéressés. Faut-il rappeler à cette occasion que la question des conseils de fonctionnaires est à l'étude depuis quelque temps et que l'esprit de cette institution que nous réclamons demande que les premiers intéressés soient entendus les premiers ?

Il nous semble que, pour ce qui est du cours de français dans nos classes supérieures, les titulaires sont non seulement compétents, mais encore les premiers intéressés à la façon dont doit se donner cet enseignement, et, en tout cas, les seuls responsables des résultats obtenus.

Les derniers changements qu'on a fait subir au programme de français en I^{re} et en II^{me} ont été opérés sans qu'on ait consulté les titulaires de nos établissements. Il est regrettable que, du fait de cette innovation, des libertés traditionnelles précieuses soient rendues illusoire. Cependant le tout serait de savoir si les remaniements introduits par autorité gouvernementale sont

faits dans l'intérêt bien entendu de nos études et si le remplacement de certains manuels et l'augmentation du nombre des auteurs à étudier sont justifiés par leur importance. Or, je suis d'avis que, sous plus d'un rapport, ces innovations prêtent à critique. Je vais donc exposer ici en peu de mots mon point de vue que je sais partagé par la plupart de mes collègues.

Qu'on me permette de reprendre la question d'un peu plus haut. Dans le choix des recueils de morceaux choisis et dans celui des auteurs lyriques et dramatiques, il y a plusieurs points à considérer. Ce sont: d'abord et en premier lieu, la valeur littéraire et la portée morale des ouvrages en question; ensuite, la possibilité matérielle de mener à bien cette étude; et enfin, la question des dépenses qu'elle entraîne.

Par rapport aux „recueils de morceaux choisis“ des prosateurs et poètes français, il y a lieu de se poser les questions suivantes:

Ces „anthologies“ ou „chrestomathies“ reflètent-elles bien l'esprit et donnent-elles une idée suffisamment exacte de la production des grandes époques littéraires? En d'autres termes, les grands écrivains y figurent-ils avec des extraits caractéristiques de leur génie, de la portée et de l'influence de leurs idées? Le point de vue littéraire et moral n'est-il pas sacrifié à des considérations d'ordre confessionnel ou anecdotique? Enfin et surtout, ces recueils conviennent-ils à l'établissement et au niveau intellectuel des élèves auxquels ils sont destinés? Car, faut-il encore faire remarquer qu'un livre composé pour des jeunes gens faisant leurs humanités pourra fort bien ne pas convenir aux élèves d'une école industrielle, c'est-à-dire à des étudiants n'ayant aucune notion des langues anciennes et s'intéressant plutôt aux disciplines qui les orientent vers la vie pratique? Voilà, à mon humble avis, une différence essentielle dont, jusqu'ici, on n'a pas suffisamment tenu compte dans l'élaboration du programme des cours de langues.

Il y a longtemps que le vieux Merlet et le bon Charles-André ont disparu de nos établissements et qu'ils ont été remplacés par des recueils plus modernes et plus conformes à l'esprit de la pédagogie moderne. Les anthologies de Bille et

de Cahen ne sont certes pas sans mérite, mais il serait exagéré de prétendre qu'elles satisfont à toutes les exigences. En Bille, il y a trop d'auteurs de quatrième ordre et trop de choses insignifiantes; la partie poétique est nettement sacrifiée à l'anecdote.

Le volume de Cahen consacré à la poésie a été éliminé du programme de la II^{me} industrielle. Il a été fort avantageusement remplacé par Van Dooren (Poètes lyriques). C'est un ouvrage dont on ne saurait dire trop de bien. Malheureusement, il est épuisé depuis plus de deux ans et la réimpression rencontre des difficultés matérielles presque insurmontables, de sorte que la plupart de nos élèves n'ont pas de manuel. D'autre part, le prix en est fort élevé — plus de 25 francs — de façon que professeurs et élèves en sont réduits à recourir à des expédients.

Je suis d'avis que le manuel de Bille pourrait disparaître sans inconvénient du programme de la I^{re} industrielle, vu qu'il est en usage depuis la classe de quatrième et que, pour peu qu'on l'ait fouillé, on n'y trouvera plus grand'chose pour la I^{re}, si ce n'est quelques lieux-communs dont on espère faire profiter les élèves qui se préparent à l'examen de capacité. Il me semble que cette considération ne devrait pas suffire pour justifier le maintien de ce manuel. Après avoir figuré au programme depuis une dizaine d'années, Vannier (La Clarté française) vient d'être rayé à son tour. Cet ouvrage n'est pas mal fait, en ce sens qu'il procède par méthode inductive, mais il est prolix et trop peu systématique; il offre surtout trop peu d'exemples de composition. Toute une partie de ce livre fait d'ailleurs double emploi avec l'étude de la syntaxe. Le vieux Deltour de nos „gymnases“ a la vie dure. Démodé depuis près d'une génération, scolastique outre mesure et contraire à toute saine pédagogie, on le conserve par piété, alors qu'il y a tant de bons manuels, beaucoup moins ennuyeux et qui feraient bien mieux notre affaire.

Quant aux „pages choisies“ des grands écrivains, on en est resté à Flaubert, ce qui est bien, et à Victor Hugo, ce qui l'est moins, vu que le romantisme fulgurant de l'auteur des „Misérables“ n'est plus guère dans le goût moderne et que les

procédés antithétiques du „grand rhétoricien“ ne constituent pas de forts bons modèles de style à proposer à nos élèves. Car enfin, et je tiens à y insister, le point de vue qui doit nous guider dans le choix de nos „manuels“ et de nos „pages choisies“, ce n'est pas seulement celui de la valeur littéraire des écrivains caractéristiques d'une époque et d'une „école“, mais encore et surtout celui des idées de toute sorte que nos élèves sont appelés à méditer et à s'assimiler. Si tel n'était pas notre préoccupation, notre enseignement courrait risque de devenir formel et livresque, c'est-à-dire ennuyeux et improductif.

Les mêmes remarques s'imposent quand il s'agit du choix des „auteurs dramatiques“.

Il y a une considération qui devrait l'emporter sur toutes les autres, et c'est celle-ci : Les auteurs figurant au programme doivent avant tout être représentatifs de l'état d'esprit d'une des grandes époques littéraires. Ils doivent de plus marquer une date dans l'évolution du genre dramatique, de façon qu'en rattachant par des développements historiques les quatre ou cinq pièces de théâtre que nous étudions en II^{me} et en I^{re}, nos élèves aient une idée nette et claire non seulement des grandes époques du théâtre en France, mais encore de la valeur distinctive du génie de chacun des grands initiateurs. Et enfin, la valeur des idées générales et particulières qui s'y trouvent développées doit être en rapport avec les efforts et les dépenses que nous imposons à nos élèves.

Pour ce qui est du „Cid“, de „Britannicus“ et d'„Hernani“, je n'y trouve pas à redire, encore qu'il soit difficile de démêler les raisons qui ont pu faire déplacer „Britannicus“ de I^{re} en II^{me} et réciproquement, voire même celles qui ont fait décréter le maintien d'un auteur dramatique quelconque en II^{me} industrielle, vu que, depuis des années, plusieurs titulaires en ont proposé la radiation. Ce qui est plus grave, c'est d'avoir ajouté au programme de la II^{me} industrielle, déjà surchargé par les manuels de Bille, Van Dooren, La Fontaine, Pierre Loti et Corneille, une bluette romantico-parnassienne comme le „Gringoire“ de Théodore de Banville, pièce finement poétique, sans doute, mais dépourvue de qualités proprement dramatiques et

d'une beauté purement formelle. Voilà donc deux manuels volumineux et quatre auteurs différents figurant au programme d'une classe qui devrait être consacrée avant toutes choses à l'étude de la poésie lyrique. N'est-ce pas là abuser un peu de la réceptivité, du temps et de l'argent de nos élèves?

Au programme de la II^{me} gymnasiale figurent même quatre pièces de théâtre, dont deux nouvellement introduites, à côté des deux volumes de Cahen, de l'„Avare“ de Molière, des fables de La Fontaine, de Deltour, de Victor Hugo et de Lamartine, en tout dix gros volumes. C'est au moins exagéré au point de vue pédagogique, sans même parler de la dépense considérable que le seul cours de français, et rien qu'avec trois leçons par semaine, impose à nos élèves.

Pour ce qui est du programme de la I^{re} industrielle, le bilan se monte à sept volumes, dont cinq pièces de théâtre : „Britannicus“, „Le Misanthrope“, „Hernani“, et deux pièces nouvelles : „Servir“ de Henri Lavedan et „Le Flibustier“ de Jean Richepin. Il est vrai qu'une instruction ministérielle, écho, sans doute, de quelque vague protestation vient de remettre les choses au point, en ce sens que la lecture d'une de ces deux dernières pièces est, après coup, déclarée suffisante.

Comme les titulaires du cours de français, pour autant que je sache, n'ont pas été consultés pour le choix des pièces de Lavedan et de Richepin, je ne vois pas trop bien quelles considérations ont pu déterminer le choix de „Servir“ et du „Flibustier“, pièces qui, loin de faire époque dans les annales du théâtre français, sont parmi les plus faibles de ces deux auteurs. Je me demande encore quels sont les avantages d'ordre littéraire, moral ou autre que nos élèves pourront en retirer. Serait-ce pour nous inoculer le virus de la rage guerrière et l'amour du panache qu'on nous propose comme modèle un colonel farouche, un „trappiste du Drapeau“ qui, après sa mise à la retraite, se fait espion pour „servir“ sa patrie, qui est sur le point de tuer sa femme et son fils — *bella matribus detestata* — qui déclare que „il faut avoir des fils pour qu'ils soient soldats“, qui renie tous les sentiments humains et qui tressaille d'allégresse à la seule pensée d'un carnage prochain? „Servir“ est peut-être une pièce fort dramatique — du moins

il y a là-dedans des scènes d'une brutalité pénible à voir — c'est du théâtre, mais cette pièce n'a que peu de qualités proprement littéraires. Franchement, ce chauvinisme de mauvais aloi, qui fait de l'homme une brute plus odieuse et plus dangereuse encore que ridicule, n'a rien de philosophique et il est fait plutôt pour nous faire prendre le parti des pacifistes les plus résolus. Ce „bourrage de crâne“ n'est ni de notre goût ni dans nos habitudes nationales, et l'introduction de cette pièce parmi celles dont nous devons faire l'objet d'une étude approfondie, fait mal augurer de notre entrée dans la Société des Nations et de l'avènement de la paix perpétuelle et universelle.

Un mot seulement sur „Le Flibustier“ de Richepin. L'académicien Richepin est loin d'être un classique, et la plupart de ses œuvres se ressentent de ses origines chat-noiresques. „Le Flibustier“ repose sur un mensonge „charitable“ qui entraîne les conséquences les plus désastreuses, les situations les plus mélodramatiques et, en particulier, un quiproquo d'une invraisemblance choquante. C'est insignifiant comme théâtre et nul comme psychologie.

Concluons. L'intérêt de nos études exigerait que la collaboration entre la direction générale de nos études et les titulaires du cours de français fût plus intime. Pour les changements à apporter au programme, il serait désirable que fussent consultés les titulaires intéressés, dont la compétence est consacrée par l'expérience et reconnue par la tradition et qui ne voudraient pas se décharger de leur responsabilité.

Dans les propositions éventuelles à suggérer de part et d'autre, il faudrait tenir compte aussi bien des possibilités matérielles qui permettront de réaliser le surplus de travail à imposer aux élèves que de la valeur littéraire, morale et pratique des ouvrages proposés ainsi que des dépenses qu'entraîneront ces modifications.

Nos programmes courent risque de devenir de jour en jour plus encyclopédiques. De plus en plus, la quantité menace de supplanter la qualité des matières d'enseignement, de sorte que, si nous n'y prenons garde, nous en serons bientôt réduits à être les maçons d'une façade prétentieuse derrière laquelle il n'y a que le vide.

N. RIES.

Autour du Latin.

On se rappelle le fameux paradoxe des Goncourt :

«L'antiquité a peut-être été faite pour être le pain des professeurs.» S'ils ne lui devaient que le pain qui leur fut toujours parcimonieusement mesuré, ils lui en sauraient mauvais gré. Mais cette phrase m'a souvent fait rêver. Est-ce sérieux? Car avec les Goncourt, on n'est pas tranquille. On a peur d'être dupe.

Il y a parmi nous des radicaux qui voudraient débarquer le fatras antique. A la vérité, les arguments ne leur font pas défaut. Les programmes se gonflent, on ne sait plus où fourrer le plus humble des enseignements nouveaux que nous n'avons pas et que l'on réclame toujours. Avec cela, nul ne sait de quoi demain sera fait. Quant à opérer des coupures dans les programmes ou à rogner sur les heures hebdomadaires, ni les scientifiques ni les littéraires n'entendent s'y prêter. Les radicaux invoquent les nécessités de la vie contemporaine; ils font sonner haut les richesses de la pensée et de l'art modernes, auprès desquelles pâlissent les fictions naïves ou compliquées des auteurs anciens. Quant à leur sagesse, c'était ou la sagesse primitive d'un peuple heureux qui avait des esclaves, ou la sénile résignation de bourgeois jouisseurs, tel Horace; ni l'une ni l'autre ne sauraient plus convenir à l'époque de l'audace, de l'esprit commercial et de l'activité productrice. Enfin, pour tout dire, l'antiquité est devenue superflue parce qu'on ne la connaît plus. Elle se meurt, elle est mourante, las! elle est morte. Ainsi s'en vont parlant les radicaux, sans même accorder à l'illustre défunte le pleur attendri qui lui est dû.

J'en sais qui au tournant de la trentaine partageaient ces idées, qui aujourd'hui leur paraissent barbares, sans plus. Elles me paraissent barbares, parce qu'à supposer qu'elles triompheraient, ç'en serait fait de tous les liens qui nous rattachaient aux sources lointaines de l'âme occidentale. Je ne me donnerai pas le ridicule — dans cette revue cela paraîtrait inconvenant, tant ce serait prétentieux — de répéter ce que cela veut dire, ni de rappeler ce que l'antiquité gréco-latine offre à chacun de noblesse intérieure, de beaux rêves et de somptueux symboles.

Au moment où autour de nous le mercantilisme fait rage, au moment où se perd la notion même des valeurs intellectuelles, où la substance spirituelle de l'humanité est gravement compromise par tout ce que nous avons vu et verrons encore, renoncer au latin après avoir, ou peu s'en faut, renoncé au grec, ce serait pis qu'une perte, ce serait un désastre. Si l'on entend que désormais nos gymnases ne produisent plus que des ingénieurs ou des employés pour bureaux divers, rien de plus logique, mais qu'on nous le dise. Donc, quant au latin, qu'y faire ?

* * *

Eh! nous le savons tous, le latin, après le grec, est bien malade. Les Dieux s'ent vont. La foi est morte. Du moins, du bilan des efforts et des résultats se dégage l'impitoyable conclusion qu'il est grand temps qu'on s'occupe du latin. Il ne suffit pas de fermer les yeux en accusant l'iniquité des temps, de laisser aller les choses comme elles vont depuis nombre d'années, ou de croire que tout est pour le mieux. Vous avez lu comme moi certains articles récents de la *Revue Universitaire*, où MM. René Waltz, professeur à la faculté des lettres de Lyon, et E. Meyer, inspecteur d'Académie des Vosges, analysent froidement les causes de la baisse des études latines. On ne saurait mettre en doute ni leur compétence, ni leur clairvoyance. « L'enseignement du latin, tel qu'il est pratiqué à l'heure actuelle dans nos lycées et collèges, est *une dérision et un leurre*. Les résultats en seraient *burlesques*, s'ils n'étaient avant tout *pitoyables*. » (René Waltz).

Je ne reproduirai point ici les détails de ces deux articles courageux. Mais il faut noter en passant — ce que peut-être nous oublions trop — que s'il existe en France une crise du latin, elle se complique et s'accroît chez nous d'une crise du français, qui, hélas! n'est pas nouvelle non plus. On aura beau répéter cet incontestable truisme que savoir deux ou trois langues modernes constitue pratiquement un avantage: la culture générale effective de nos élèves souffrira toujours de ce dualisme et d'une certaine infériorité, irrémédiable chez un peuple dont la langue

maternelle est un patois. Les sciences en pâtissent, et l'histoire, et surtout, le latin ! Seuls, les professeurs de latin et quelques élèves intelligents savent combien nous gâchons de temps et de forces à corriger sempiternellement les mêmes fautes de français : orthographe, grammaire, syntaxe de la phrase, propriété des termes, combien aussi l'intelligence des auteurs est retardée par l'effort pénible de trouver l'expression française adéquate. Si donc aux difficultés propres du latin nous ajoutons celles du français, la situation apparaît chez nous singulièrement plus alarmante qu'en France. Mais ce n'est pas tout ; parmi les curiosités de notre enseignement secondaire bâti sur le dualisme linguistique, une des plus étonnantes, c'est que, jusque dans les classes où les auteurs se traduisent en français, nous apprenons en allemand la grammaire latine. Au beau milieu d'une classe de latin en français, vous êtes forcé, combien de fois, de recourir à la terminologie allemande, les élèves ignorant, et pour cause, celle des grammaires françaises. Si l'usage du français au cours d'arithmétique, en VII^e, n'a jamais soulevé de critiques sérieuses, n'en serait-il pas sensiblement de même au cours de latin ? J'entends l'objection : Alors, pour franciser à tout prix l'enseignement du latin, vous sacrifiez gaîment le latin ?

Point. Dans l'enseignement, tout est connexe : à supposer, ce qui n'est peut-être pas trop téméraire, que l'on songe enfin à étudier à fond la réforme des études françaises à l'école primaire et à l'École Normale, ainsi que la formation des professeurs de français, et des autres, est-il excessif de penser que d'ici quelques années le français pourra remplacer l'allemand au cours de latin ? Le français, c'est entendu, demeurera longtemps encore plus difficile pour nos élèves que l'allemand : mais de notre enseignement hybride à l'idéal à jamais lointain, n'y a-t-il pas d'acheminement possible ? Il faut commencer par le commencement.

Quoi qu'il en soit, les objections contre le remplacement de l'allemand par le français ne sauraient valoir dans les lycées de jeunes filles : là au moins, en tenant compte, pour éviter des illusions trop faciles, de l'inévitable réserve découlant de

notre situation linguistique, le latin pourrait s'enseigner en français dès le début. Le tout, ce serait de trouver le manuel approprié au système du latin écourté.

* * *

Mais j'ai hâte d'en revenir à la question même du latin. M. Waltz croit que *les causes du mal* sont les suivantes : Trop d'élèves apprennent, sans l'apprendre, le latin. — Les méthodes sont mauvaises, l'enseignement du vocabulaire et de la grammaire s'étant laissé contaminer par les principes de la méthode directe employée dans les langues vivantes. — Incompétence croissante des professeurs de latin.

Remèdes correspondants : Sélection sévère des élèves. — Mise au point des méthodes, en ce sens : discipline intellectuelle plus rigoureuse et exercice sérieux de la mémoire des mots et des formes. — Formation de latinistes véritables. M. Waltz termine en disant : « Il faut faire cela ou autre chose, mais il faut faire quelque chose, et d'urgence, *si l'on veut que l'enseignement du latin ait encore, en France, une valeur, une raison d'être, une efficacité, une dignité.* » On ne saurait être à la fois plus précis et plus pressant. M. l'inspecteur E. Meyer fait siens et les critiques et les remèdes proposées par M. Waltz.

* * *

Si, après les doléances de MM. Waltz et Meyer, que nous ne saurions assez méditer, nous faisons notre examen de conscience, ne vous semble-t-il pas que les conclusions seraient pires encore ? L'essentiel n'est point de nous leurrer d'une illusoire quiétude, mais de voir net et juste. Je n'ignore pas qu'il est malaisé d'entreprendre la refonte totale de nos programmes, de nos méthodes et de nos examens, à une heure où l'on se demande vers qui, vers où nous nous orienterons, à une heure surtout où en France même tout bouge. A lire les revues françaises depuis deux ans, on se sent désorienté et désorbité, tellement tout ce qu'on a construit depuis vingt ans est remis en question.

Il importe, en attendant, non pas de saper par la base tout l'édifice de notre enseignement public, mais de voir ce que l'on peut faire en l'état présent des choses. Il y a des réformes de détail nécessaires et que rien n'empêche d'aborder. Je vois, quant à moi, la possibilité d'une réforme partielle des études latines et des études françaises dans les limites mêmes de la législation sur la collation des grades. Si vieillotte, ou plutôt, si illogique et si absurde qu'elle soit, les textes ont au moins le mérite relatif de se prêter à une interprétation intelligente. Supposez que dès demain les jurys s'avisent d'exiger la connaissance *réelle* du français; que la langue parlée entre dans la cote de l'examen au même titre que la langue écrite; qu'au surplus, la phonétique du français soit rendue obligatoire: ne pensez-vous pas que les candidats prendraient leurs précautions? Il en est de même à l'École Normale: la préparation des instituteurs, au lieu d'être encyclopédique (comme celle des professeurs), ne devrait-elle pas s'adapter plus étroitement aux besoins réels de l'enseignement primaire?

Sans bouleverser les programmes, il y a moyen de ramener dès maintenant dans les justes limites certains enseignements qui, pour être utiles et intéressants, n'en ont pas moins empiété sur le domaine de la culture générale. De plus, s'il faut, pour que le latin et le français soient sauvés, qu'à l'École Normale aussi bien que dans l'enseignement secondaire la part de l'allemand soit réduite, je ne vois pas au nom de quoi, à l'heure où nous sommes, on s'y opposerait.

Mais surtout les professeurs de latin devraient savoir le latin, non certes comme on le savait dans la jeunesse de Brunetière ou de Boissier, mais enfin, pour l'enseigner, il serait bon de le savoir. Là encore, en attendant mieux, une douce violence faite, non à la loi, mais à la pratique des examens, aurait des effets immédiats et certains. C'est peu, mais en attendant mieux, c'est mieux que rien.

M. ESCH.

Le Sentiment de l'honneur dans la littérature française.

M. G. Le Bidois vient de publier à la librairie Garnier un ouvrage (1) du plus grand mérite que tous les amateurs des lettres françaises consulteront avec un vif intérêt. Il y traite un sujet d'une brûlante actualité, lequel lui a été sans doute inspiré par l'attitude héroïque des soldats sur les champs de bataille de la dernière guerre. Le livre a été écrit pendant ces heures tragiques et cruels où l'ennemi foulait et souillait le sol sacré de la patrie, alors que toutes les âmes étaient bandées sous l'effort commun et que les pouvoirs publics faisaient appel aux meilleures qualités de la race pour soutenir le terrible assaut de la plus grande force militaire qui ait jamais existé. Aussi l'auteur, tout en traitant une question littéraire, n'a-t-il pas éliminé un facteur dont les historiens de la littérature se soucient fort peu ordinairement et qu'il a appelé le sentiment.

C'est que M. Le Bidois, qui est professeur de littérature française à l'Université catholique de Paris, n'est pas cependant un historien littéraire. Il n'a rien de commun avec M. Lanson par exemple ou M. Bédier. Il envisage la littérature sous un tout autre point de vue; il se rapproche plutôt de la conception que Brunetière se faisait de la critique, et, s'il s'occupe des œuvres, c'est uniquement pour en relever leur double valeur, esthétique et morale. Il néglige volontairement de remonter aux origines premières et souvent obscures, de peser des influences, de faire la critique des textes. Ce n'est pas lui qui s'enfermerait, ainsi que le font les historiens littéraires de l'école de Lanson, dans les bibliothèques, françaises ou étrangères, pour consulter patiemment des documents jaunis et poudreux, afin d'établir péniblement quelques dates ou d'élaborer de pauvres notes ou noticules susceptibles d'orner quelque monographie ou édition savante. On n'ignore pas que cette critique historique ou, comme l'a récemment appelée Paul Bourget, cette manie des micographies, est très répandue en Allemagne et qu'elle compte de nombreux adversaires en France. Beaucoup d'esprits, et non

1) G. Le Bidois: L'honneur au miroir de nos lettres, Paris, Garnier.

des moindres, un Brunetière et un Bourget par exemple, la jugent avec la plus grande sévérité, en quoi ils dépassent certainement la mesure. «Elle ne durera pas, tant elle répugne à notre génie», écrit ce dernier. On se rappelle d'autre part la véhémence avec laquelle Brunetière s'élevait contre ce qu'il appelait la fureur de l'inédit.

Si bien qu'aujourd'hui la critique littéraire en France est nettement scindée en deux camps : d'un côté la critique historique qui applique les méthodes de la recherche scientifique ; de l'autre celle qu'on appelle parfois critique de talent, faute d'un meilleur nom, et qui comprend les genres les plus divers : critique psychologique, critique dogmatique, critique impressionniste, critique morale, critique faitaisiste, etc.

M. Le Bidois, lui, est avant tout un critique moral. La méthode dont il s'est servi pour étudier son sujet, est la méthode analytique ; quant à l'histoire, il ne l'a utilisée que comme cadre. «L'histoire dans le présent travail, dit-il, est mon dernier souci. Je ne la prends que comme un cadre ; ou, plus précisément, je ne veux m'en servir que pour situer dans le temps ce qui est l'objet propre de mon étude, que pour dessiner le progrès ou la courbe, pour suivre l'évolution à travers les âges, de l'expression littéraire de l'honneur.»

Si l'auteur parcourt donc huit ou neuf siècles d'histoire littéraire, ce n'est pas pour nous amuser et nous faire rire ni même pour nous émouvoir ou nous faire pleurer. On l'a fait bien des fois, on l'a peut-être fait trop souvent à ses yeux : tout le monde est à peu près d'accord aujourd'hui pour reconnaître à la littérature française la richesse, la variété, le pittoresque, l'esprit, la clarté, l'élégance et surtout cette force de gaîté, cette *vis comica*, qui fait passer quelque peu les Français pour les amuseurs de l'Europe. Mais ce qu'on n'a peut-être pas assez dit, ce qui, dans tous les cas, n'est pas suffisamment connu, en France aussi bien qu'à l'étranger, c'est que la littérature française a été de tout temps chargée de pensée. Si donc, pour ne citer qu'un seul exemple ici, elle l'emporte sur la littérature allemande par l'esprit, la clarté et l'éloquence,

elle ne lui est, d'un autre côté, aucunement inférieure pour la profondeur. Autant que les littératures étrangères, elle est riche en instructions sérieuses et nous trouvons dans tous les siècles des œuvres nombreuses qui portent l'empreinte d'une grande élévation d'âme, d'une belle conception du devoir, d'une volonté forte et énergique et surtout d'une magnifique inspiration du sentiment de l'honneur.

Il serait surprenant, en effet, que la nation que nous avons vue réaliser des miracles sur les champs de bataille et qui, dans les cruelles épreuves des premières années de paix, excite encore l'admiration du monde entier, n'eût pas dans sa littérature l'expression et le dépôt de ces sublimes qualités qui ont étonné jusqu'à ceux-là qui croyaient le mieux connaître le pays. Quoi qu'on ait pu dire, la littérature reste toujours, à un certain degré, l'expression des moteurs. Elle nous indique l'état de santé d'une nation, et les Allemands le savaient bien quand, avant et pendant la guerre, ils s'efforçaient de faire voir que la littérature française était profondément gangrenée. Nous en aurions bien souri, si la situation avait été moins tragique; pour le moment nous devons nous borner à protester intérieurement, car nous savions que ce n'était pas vrai.

Parmi ces qualités sérieuses qui, à côté des gauloiseries d'un Rabelais, d'un La Fontaine ou d'un Voltaire, imprègnent les Lettres françaises pour lui donner un tel caractère de noblesse et de dignité qu'on pourrait en extraire les bases d'une noble et saine morale, se trouve précisément le sentiment de l'honneur. L'honneur, M. Le Bidois n'exagère pas en le disant, est l'âme de la nation française. Ceux qui en douteraient encore, n'auraient qu'à parcourir les dix siècles de l'histoire de France où presque chaque page porte la trace de l'âme chevaleresque de ce pays qui n'a pas toujours su — c'est voulu qu'il faudrait dire — concilier ses intérêts avec la hauteur de ses vues, ou, comme s'exprimait naguère M. Raymond Poincaré, son commerce avec son idéologie. D'autres pays savent mieux s'occuper de leurs intérêts matériels; il semble que ce soit la haute destinée de la France de rester la fidèle gardienne de l'hon-

heur et de donner, s'il le faut, de belles et nobles leçons d'idéalisme au reste de l'Europe qui, il faut le dire, en a quelque peu besoin.

Comment définir l'honneur sinon en l'appelant l'extrême délicatesse morale qui a pour base essentielle le sentiment de la dignité personnelle, laquelle réproouve toute action susceptible de ternir notre propre conscience et d'entraîner le mépris de tous les honnêtes gens. Il est l'une des sources les plus riches et les plus pures de la moralité humaine. Quelques esprits clairvoyants et illustres vont même jusqu'à déclarer que la morale ne saurait avoir d'autre fondement que le sentiment de l'honneur. M. Le Bidois, dont on connaît les convictions religieuses, ne va pas jusque là évidemment. Cependant il lui fait la part encore assez belle, puisque parmi ses ingrédients il veut bien ranger le respect de soi-même, l'horreur de toute bassesse, la vaillance, la justice, la pitié et l'humanité, c'est-à-dire tous les sentiments vraiment nobles qui donnent du prix à notre pauvre vie humaine.

C'est l'honneur aussi, et lui seul, qui fait les grandes nations. Il flétrit le crime où il le rencontre, il s'attaque à toutes les fausses enseignes et sépare franchement l'honnête d'avec l'utile. C'est lui qui, pour rappeler un exemple récent et illustre, a fait tirer l'épée au roi Albert de Belgique, au moment grave et historique où les vagues de l'armée allemande commençaient à déferler sur les paisibles plaines de ses provinces.

La littérature française refléterait bien mal cette âme chevaleresque et noble de la nation, si elle ne devait à la peinture de l'honneur quelques-unes de ces œuvres les plus magnifiques. Plus visible et plus frappante aux grandes époques où les lettres se ressentent plus particulièrement des hommes et des événements, cette peinture ne fait défaut absolument à aucun des huit ou neuf siècles d'histoire littéraire. Elles les parcourt comme un précieux filon auquel nous puisons tous les jours.

L'honneur préside à la conception des chansons de Roland, dont on peut dire qu'il est l'âme véritable ; il pare de beauté et de grandeur ce poème qui, sans lui, ne serait qu'une vulgaire épopée guerrière. Il est, foncièrement, l'idéal de la

chevalerie ; dans Raoul de Cambrai le chevalier Berthier foule aux pieds ses propres intérêts, uniquement pour sauvegarder l'honneur et ne pas devenir parjure de la parole sacrée. Les historiens du moyen âge, un Villehardouin et un Joinville, prêchent à chaque page le respect des engagements et de la foi donnée. Si, avec la domination de la femme et de l'avènement de la littérature courtoise, nous voyons l'honneur se changer peu à peu en frivolité et en galanterie, la faute en est à de multiples influences que M. Le Bidois a longuement et judicieusement analysées. Le fait est qu'il ne s'éclipsa un moment que pour reparaitre bientôt avec une dignité et un éclat nouveaux. Bayard, le chevalier sans peur et sans reproche, passe encore aujourd'hui comme le type accompli de l'homme d'honneur et jamais il n'a manqué à sa parole, même en face des malhonnêtes gens. Montaigne met l'honneur en code. Corneille en fait l'âme de sa tragédie ; Racine, le tendre Racine, sait, lui aussi, entourer ses premiers personnages de noblesse et de dignité et ils ne manquent aucunement de cette délicatesse de l'âme qui est la source même de tout honneur. L'honneur fait prime dans la Princesse de Clèves, cette perle de roman, „qui semble réunir un peu de la sève héroïque du drame cornélien à quelques-unes des grâces et à la délicatesse morale de la tragédie de Racine“. Molière en parcourt toute la gamme, lui qui a arraché le masque à quelques-uns des défauts les plus honteux ; il se bornera seulement, comme bien on pense, à prêcher la morale, et donc aussi l'honneur, selon la nature, s'il est vrai qu'il n'a jamais ridiculisé que les défauts qui sont contre la nature humaine. Il veut rompre en visière à la fausseté et à l'hypocrisie mondaines et, de sa plume impitoyable, il pourchasse le mensonge partout où il le rencontre.

Pour le dix-huitième siècle M. Le Bidois semble peut-être un peu dur quand il dit que l'honneur n'y a qu'une végétation rabougrie. Et Voltaire donc et Montesquieu, Rousseau même et Marivaux ? Croit-il, par exemple, que Voltaire, quand il cherchait à combattre le fanatisme religieux et à imposer ses idées de la tolérance, n'ait pas, par là même, combattu pour le

respect et la dignité, donc pour l'honneur de la personnalité humaine? Nous lui pardonnons, pour cela, son amour-propre un peu enfantin et les nombreuses humiliations que ce dernier lui a valus constamment. Puis, il y a les moralistes comme Duclos et Vauvenargues; à ce dernier, notre critique ne refuse ni l'élévation, ni la fermeté et il proclame son „Introduction à la connaissance de l'esprit humain“ une introduction à la vie même de l'honneur.

L'honneur pénètre la littérature romantique comme la littérature réaliste. Emile Augier s'élève avec véhémence contre une de ses plus graves maladies, le pouvoir et l'attraction de l'argent, *regina pecunia*. Et il faut dire qu'en ceci il avait le regard terriblement lucide, puisqu'il est bien vrai que de nos jours encore, de nos jours surtout, l'appât du lucre et de la richesse est devenu le grand ennemi de l'intégrité morale.

Pour finir M. Le Bidois consacre un dernier chapitre à un romancier, Octave Feuillet, et à un critique, Emile Faguet. Je suis particulièrement heureux de trouver sous la plume d'un critique avisé une appréciation aussi juste de l'œuvre considérable de Faguet. Il n'exagère aucunement en l'appelant un des hommes les plus intelligents de ce temps. C'était vraiment, comme il le dit si bien, un athlète dont la vigueur était fait „de prompte compréhension, de vivante dialectique, de bon sens robuste et souple et de cette bonne humeur enfin qui fut peut-être la marque distinctive de cette grande intelligence“. Faguet aussi a construit une morale de l'honneur.

Voilà à peu près les noms que M. Le Bidois fait passer devant nous dans son livre volumineux et substantiel. Il y aurait, certes, encore d'autres noms à y ajouter, une M^{me} de Sévigné par exemple, un Taine et un Renan, ou, plus près de nous, un Gambetta, un Brunetière et un Barrès, d'autres encore, car le sentiment de l'honneur ennoblit toutes les belles œuvres des Lettres françaises.

Mais il fallait se borner et on ne pouvait tout citer. M. Le Bidois s'y est révélé critique avisé et subtil, pénétrant et judicieux chaque fois que ses opinions ou ses préjugés ne troublent pas son regard. Il est tout à fait supérieur dans la

critique dramatique. Il y a là quelques études sur plusieurs poètes dramatiques qui sont d'une pénétration et d'une justesse qu'on rencontre rarement chez les meilleurs dramatises. Je regrette que son livre sur „La Vie dans la tragédie de Racine“ ne soit pas mieux connu chez nous et qu'on n'y recoure pas plus souvent dans nos explications scolaires.

Pour nous autres, lecteurs de l'étranger, ce sera un grand réconfort moral de nous plonger dans ces pages où se reflète le meilleur de cette nation si universellement admirée aujourd'hui. Et, puisque nous l'aimons autant que nous l'admirons, il nous sera agréable de constater une fois de plus que le sentiment de l'honneur n'est pas en France une vertu de commerce et qu'il ne procède même pas de la raison. Il est une affection du cœur et, comme tout ce qui vient du cœur, il est instinctif et irrésistible. C'est cela peut-être qui, dans la dernière guerre, a donné aux poilus leur mordant prodigieux.

Ch. BECKER.

Éléments français dans le patois luxembourgeois.

Essai linguistique franco-luxembourgeois.

II.

Notre premier essai publié dans le dernier numéro de ce „Journal“ a été reproduit par toute une série de journaux et de périodiques, tels que : l'*Indépendance luxembourgeoise*, les *Nouvelles d'Arton*, le *Journal des Instituteurs luxembourgeois*.

Et, comme il est naturel pour un „essai“, les contradicteurs n'ont pas manqué, ce qui n'est d'ailleurs pas pour nous déplaire. Nous aimons une bonne et loyale discussion, car c'est encore une façon de rendre hommage à une thèse que de la discuter.

Mais il y a la manière ! Et s'il est vrai que du choc des idées jaillit la lumière, trop souvent aussi du choc des mots jaillit — la fumée ! Il est évident, à en juger par l'écho qu'il a éveillé, que notre essai a été une pierre dans la mare aux grenouilles de certains primaires.

„*O genus irritabile magistrorum !*“ serait-on tenté de

s'écrier, en variant un mot connu, en présence de cette prose indiciblement indigeste et présomptueuse dont nous avons été les affligés lecteurs. Car nos adversaires qui sont trois et se ressemblent comme des frères — tout comme les trois Curiales — ont quelque chose comme un air de famille, cet air de famille des pédants.

D'abord, il est fâcheux que parmi ces trois contradicteurs *deux et demi* se couvrent d'un prudent pseudonyme (Juvenal, Argus et Berens) accusant ainsi, dans cette question de linguistique, un manque étrange d'indépendance d'esprit chez des gens qui assument la tâche de former l'esprit et le caractère des citoyens libres de demain. Le contraste est vraiment amusant, presque comique entre leurs affirmations catégoriques, tranchantes d'un côté et leur excessive modestie de l'autre, à tel point qu'on a l'impression que ce n'est pas tant la recherche objective du vrai qui les inspire que des sentiments de bravade ou de critique personnelle. D'autre part, il n'est pas moins regrettable que ces deux anonymes et demi aient éprouvé le besoin, de faire entrer la politique dans une pareille question, puisque l'un se pose en „adorateur“ (Verehrer) intrépide des lettres et de la science allemandes et s'en fait gloire ; et sous prétexte que j'aurais „provoqué“ ce bouillant champion de la culture allemande et „blessé“ (*sic !*) ses sentiments idem, dans une revue à laquelle il n'est pas même abonné, il éprouve comme une demangeaison de révéler à ses contemporains (chose qui leur indiffère d'ailleurs profondément) qu'il est abonné à je ne sais combien de revues allemandes et cela depuis je ne sais plus combien d'années ! 1)

1) Si tel était réellement le cas, notre contradicteur n'aurait qu'à s'en prendre au comité de rédaction de sa feuille primaire (Luxemburger Lehrerzeitung, Nr. 9), lequel m'avait demandé la permission de reproduire — gratuitement — mon article destiné à mes seuls collègues de l'enseignement secondaire. — D'ailleurs qu'avais-je écrit ? „Nos littérateurs et nos artistes ne semblent plus condamnés fatalement à graviter dans l'orbite de la pensée allemande qui a subi, dans les derniers temps surtout, *de si singulières éclipses*“. Pour qui sait lire et comprendre le français, il n'y a pas l'ombre d'une provocation. Une note explicative sur l'incroyable manifeste des 93 savants allemands précise notre pensée et du reste, pour que la pensée allemande subisse une éclipse, il faut bien qu'elle ait rayonné d'un certain éclat. Nous ne voyons donc en quoi nous aurions „blessé“ les susceptibilités légitimes du plus fervent admirateur pangermaniste.

L'un d'eux¹⁾ avec son frère jumeau²⁾ prétend que nous nous sommes „mis à la besogne pour nous faire ou nous faire paraître Français“, et „d'établir le caractère français de notre patois“. Je n'entrerai pas, dans cette revue où nous nous sommes interdit scrupuleusement toute querelle de parti ou de politique, dans la réfutation de ces affirmations gratuites ou exagérées qui alternent avec des insinuations perfides. Peut-être publierons-nous prochainement une plaquette où nous ferons justice de ces élucubrations aussi absurdes qu'anonymes.

Sans donc nous arrêter aujourd'hui à des chicanes sans importance et d'un très mauvais goût qui sont de véritables « querelles d'allemand », retenons seulement que nous avons établi, pour ainsi dire en passant, une douzaine d'étymologies nouvelles qui ne figurent pas dans le « dictionnaire luxembourgeois » ; ce sont notamment ; bël (abeille) ; verschampeleieren (champelure) ; rubler (roublard) ; peits (patte, pote) ; boxeguder (godet) ; mo^uk (magot) ; roff (rouffe) ; zortessen (sottise) ; bausch (buis, bouchon) ; brullen (brouiller).

Si nous rappelons que pour ce dernier mot, p. ex. le dictionnaire luxembourgeois donne comme étymologie le verbe « rouler », sans que personne ait songé jusqu'aujourd'hui à s'indigner, ni surtout qu'on ait parlé de dillettantisme ; si nous considérons d'autre part à propos de nos étymologies les mieux établies comme « bossech » (bosse) et « konterbossech », confirmées qu'elles sont par le dictionnaire luxembourgeois (p. 41 et 239)³⁾ ; néanmoins un de ces oracles qui doit être un grand spécialiste en la matière, tranche aussitôt avec une assurance dogmatique : « bossech » est certainement allemand !

N'eussions-nous pas établi autre chose, notre premier essai n'aurait pas été aussi dépourvu d'originalité que veulent le faire croire de prétentieux jeunes gens qui, en fait de pudeur, ont surtout celle de cacher leur nom

Continuons donc nos recherches avec sérénité, sans nous embarrasser de la question de savoir si les mots *fotel* (fauteuil)

1) Academia, Nr. 3. — 2) Luxemburger Schulfreund. Nr. 7. — 3) Et par Grimm lui-même qui rapproche l'allemand „Posse“ du français „bosse“ et de l'italien „bozza“.

ou *huosen* (houseaux) ou *Komp* (combe, à côté de l'allemand Kumpf) etc. ont été allemands avant de devenir français ou réciproquement. Que la *superposition* soit quelquefois très intime : *ament* à côté de „moment“ (fr.) et de „ablek“, (all.), qui songerait à le nier? Nous avons même cité le mot curieux „*Kulang*“ formé par analogie avec un participe français ; mais en quoi cela change-t-il quelque chose au fait lui-même que notre patois récèle, en les adaptant, il est vrai, une série généralement insoupçonnée de termes parfaitement français ?

Ce que nous avons dit sur nos jeunes gens faisant leur tour de France après leur apprentissage se trouve confirmé encore par toute une série de *termes techniques*, qui sont venus enrichir notre patois à base de termes paysans : la preuve en est qu'il n'y a souvent pas d'autre terme correspondant pour exprimer la chose. Citons entre autres :

Zerjant (serre-joint, parfois sergent) : instrument du menuisier servant à serrer des planches ou à maintenir en place entre deux pièces de bois l'objet à travailler.

*Jeddo*¹⁾ (jet d'eau) : morceau de bois en saillie au bas des fenêtres pour faire écouler l'eau de pluie.

Jarneier (charnière) : pièce ordinairement en métal et permettant au battant de la porte ou de la fenêtre de se mouvoir comme sur des gonds.

*Kuvi*²⁾ (couvet) : brasero ou chaufferette dont se servent notamment chez nous les vendeuses du marché aux herbes.

Trueljen (treuil ou treille) : barreaux fixés en avant des fenêtres, pour les protéger contre des cambrioleurs.

Tôl (tôle) : feuille de zinc épais.

Hirzel (huissel) : petite porte pratiquée dans la grande porte d'une grange.

Eng mistjen (demi-setier) : après le travail et même parfois avant, l'ouvrier aime à prendre un verre. Le mot, qui s'est répandu vite parmi les joyeux compagnons, a été amputé de la première syllabe qui est d'ailleurs atone en français.

1) Manque dans le Dictionnaire luxembourgeois.

2) Explication boiteuse du Dictionnaire luxembourgeois : (boîte à couver (*sic*)).

Lantermajik (lanterne magique): désigne chez nous, par une confusion curieuse avec l'étonnant appareil à projections des savants d'autrefois, (*laterna magica*), un orgue de barbarie. Les deux objets avaient quelque chose de mystérieux pour le bon peuple: l'un fait sortir de son ventre toutes sortes d'airs et l'autre, d'une façon non moins inexplicable, émerveille les yeux par des images vivantes. Est-ce que le paysan de nos jours n'appelle pas „physique“ un fusil et aussi les manigances d'un prestidigitateur qui fait apparaître et disparaître tour à tour les objets les plus incroyables?

*Halett*¹⁾ (hâlette): chapeau en étoffe légère et à larges ailes dont se servent les paysannes et surtout les fancuses en été; le terme est particulièrement employé chez nous et en Lorraine.

*Kill*²⁾ (quille): désigne un tronc d'arbre, de préférence un chêne; cp. la quille d'un vaisseau.

Spektif (perspective): sert à désigner chez nous une longue vue.

Spezioun, *Spektioun* (inspection), — undin: faire des misères à quelqu'un; sans doute parce qu'une inspection ne va guère sans observations désagréables et désobligeantes?

Puent (pointe): désigne un grand clou dans le langage des menuisiers et charpentiers.

Kurbel (corbeille): panier de boulanger.

*Kartengen*³⁾ (courtines): rideaux de lit.

Tross (trousse): pli fait dans une robe trop longue pour la retrousser. †

Parmang (parement): se dit tantôt d'un morceau d'étoffe appliqué sur un habit p. ex. sur la manche, tantôt de pierres de revêtement; dans ce dernier cas on dit aussi: *mollong* (moëllon).

Scharbang (char-à-banc): voiture d'excursion munie de sièges, break.

1) Le Dictionnaire luxemb. ne connaît pas le provincialisme français; il indique seulement la racine „hâle“.

2) Le Dict. luxemb. ignore l'étymologie; il donne le celtique „Kill“.

3) Cp. aussi l'allemand „Gardinen“.

Baiar (bayard) : désigne un cheval dans le langage des enfants ; se dit aussi d'un chevalet pour couper le bois et d'un grand râteau. Le mot est un souvenir du fameux cheval des quatre fils d'Aimon, qui était „bai“ et dont le nom servait d'enseigne d'hôtel, surtout dans le Nord ; il était devenu très populaire. Il est quelquefois renforcé sous la forme de „Ross-baiar“, pour dire un homme (ou une femme) très vigoureux.

Galci (galères) : être condamné aux galères (pour le travail pénible de rameur) était anciennement le plus dur des travaux forcés.

Flobesch (flammèche) : désigne des lambeaux de paille ou de bois brûlant qui s'envolent lors d'un incendie.¹⁾

Scherriberri — Scharribarri — (chari-vari) : tapage infernal produit à l'aide de vieilles casseroles, de vieux seaux, etc. devant la maison d'un vieux (d'une vieille) qui se remarie, surtout avec une personne beaucoup plus jeune.

Dubbel (double) : petite pièce de deux centimes, liard.

Preiter — Bannpreiter — (préteur, latin : prætor) : garde-champêtre ; croix faite d'un pieu et d'une poignée de paille pour indiquer que le passage ou le pâturage sont interdits.

Kautsch (couche) : désigne, tout comme le mot français, un endroit chaud, tantôt un nid ou lit douillet (p. ex. d'enfant, d'écureuil), tantôt un endroit préparé pour y semer. En outre la forme *Kusch*, plus directe, s'emploie en parlant d'une mère, ou encore de vernis, de couleurs, etc.

*Paketuffi*²⁾ (bouquet touffu) : fleur en forme de grappe appelée par des botanistes „dianthus barbatus“.

Hack, Hik (Hickert — hoquet) ; renvois de l'estomac produisant un bruit désagréable au fond de la gorge.

Parmi les termes techniques les plus employés et même exclusivement employés, notons encore ; plent (plinthe), ramblai (remblai), godrong (goudron), prott (prote d'imprimerie), limrent (lame de couteau), plimi (plumet), kenki (quinquet), livri (livret), divi (duvet), fisch (fichu), anewandie (en avant deux), fassong (façon), fassengerlech, plastrong (plastron), fiteng (futaine),

1) Manque dans le Dictionnaire luxembourgeois.

2) Le Dictionnaire luxemb. donne l'étymologie „bouquet tout fait“.

krèpp (crêpe), wu^{ol} (voile), galosch (galoche), fissell (ficelle), butell (bouteille), passrell (passerelle), massagi (messenger), postiljong (postillon), glassi, galessi (glacis), mastik (mastic), lastik (élastique), dammen (damer) c'est-à-dire égaliser la route avec une „dame“.

Une foule de mots ne changent presque pas de forme, tels que : depesch (dépêche), diskur (discours), disput (dispute), distanz (distance), dixionär (dictionnaire), brosch (broche), forss (force), kommerss (commerce), bagâsch (bagage), mull (moule), kâbes (choux cabus), dûss (doux), tourni (tournée), boddi (baudet), à côté de Bautz), kartusch (cartouche), propper (propre), propperteit (propreté), proprieteit (propriété), krupp (croupe), biro (bureau), jigo (gigot), butek (boutique), dissèr (dessert), kornischong (cornichon), fong (fond), lavemang (lavement), shinjong (chignon), torschong (torchon), plafang (plafond), rescho (réchaud), kotelett (côtelette), kassrol (casserole), flemm (flemme).

D'autres ont dû s'adapter à notre palais plus rude : kalzong (caleçon), potschamp (pot de chambre), brètzen (presser), bâl (bail), kartrong (carton), koteng (coton), koseng (cousin) à côté de kusinn (cousine), fômme (fumer), bataljen (bataille), andiljen (andouille), kantonjé (cantonnier), konzell, konzeljé (conseil, conseiller), grefjé (greffier), brakonjé, brakoneier (braconnier), konterband, konterbandjé (contrebandier) ; lanter (lanterne), kontigent (contingent, soldat ou troupiér du contingent fourni par notre pays), getten (guêtres), fiselemin (physionomie), fisemen (filaments), affronteiert (effronté), foki (faux-cul), ambra (embarras), emplejeiert (employé), kreit (crête), pont, pontebir (bonde d'un tonneau, poire à cidre), pîsch (pêche), bigozech (bigot), fronzen (froncer), fuobelen (fable) c'est-à-dire délirer, abbé (eh bien), prossevelba (procès-verbal), protekoll, qui a le même sens ; schmull (semoule) ; fautelen (fauter) qui a le sens de tricher ; blameiren, qui a le sens de compromettre ; pellen (peler) qui se dit des haricots, des pois à cosser ; rappech (râpé) qui se dit de personnes et signifie maigre.

Une dernière série enfin est dénaturée à tel point que la filiation est parfois douteuse et difficile à établir : p. ex. : *sech bugren* (bougre) : signifie se grouiller, se remuer ; litt. il signifie

appeler quelqu'un bougre, s'agiter comme un bon bougre, c'est-à-dire : avec énergie. Philologiquement il est intéressant de retenir en passant que „bougre“ est dérivé de „Bulgare“.

Falleieren (faillir, lat. fallere) : signifie diminuer, prendre mauvaise mine par suite de vieillesse, de maladie ou de chagrin.

Faren (farce) : employé surtout avec la négation : ne pas faire de farces, dans le sens de : ne pas hésiter ; les mots „farss“, „farssech“ (farce, farceur) existent à côté, de sorte qu'on aurait affaire à des doublets du latin „facetiæ“.

Frekelen (fretiller) : se dit de petits mouvements répétés pour se glisser quelque part soit pour arracher un secret, soit pour taquiner. ¹⁾

Blëss (blesser) : se dit particulièrement d'une vache qui a une marque blanche ou noire sur le front ; quelquefois le mot s'emploie indistinctement pour „blessure“, forme correspondant au patois „blessur“. C'est ce qui confirme l'étymologie romane à côté des racines allemandes que le mot peut avoir. (Dict. luxemb. p. 36).

Fassël ²⁾ (vaisselle, vascellum = petit vase) : se dit d'un compartiment au lavoir et d'une fosse où baignent les peaux dans les tanneries.

Kartubel (carré double — quart double) : grand châle de femme à la mode du temps de nos mères et porté surtout en signe de deuil, de manière que le carré était plié par la diagonale ; dénommé ainsi soit qu'il fût quatre fois replié, soit qu'un quart fût double, en tout cas l'origine française n'est pas douteuse.

Krepeng (les crépins = vieilles hardes) : à l'origine ce mot désigne le sac avec les outils du cordonnier ambulant, d'après saint Crépin (Crispinus), patron des cordonniers, qui semble avoir été populaire chez nous.

Mentionnons, pour terminer, plusieurs formes curieuses qui montrent la même loi d'analogie agissante en français et en notre patois.

1) Le Dictionnaire luxembourgeois ne donne pas d'étymologie.

2) Le Dictionnaire luxembourgeois ignore l'étymologie.

seng Malant (litt. sa ma tante) : comme le mot tante est déjà une contraction du latin « amita » avec le pronom « ta », le Luxembourgeois, pour qui le souvenir de cette composition s'est perdu plus vite, a trouvé moyen de réunir hardiment les trois pronoms possessifs : sa, ma, ta (ante).

sei Mononk — dei Mononk (formations identiques) : son-mon-oncle — ton-mon-oncle.

Ces formations surcomposées n'ont rien d'étonnant pour le linguiste ; rappelons p. ex. *aujourd'hui* et la forme pléonastique « *au jour d'aujourd'hui ; qu'est-ce que c'est que cela ?* » mis pour simplement : *qu'est-ce ?*

Rappelons à nos lecteurs que, si intéressante qu'elle nous paraisse du point de vue linguistique, il faut nous borner dans cette étude, entreprise seulement du point de vue pédagogique ; car la pousser plus loin, serait dépasser le cadre que nous sommes tracé dans ce Bulletin.

M. TRESCH.

Professeur à l'École Industrielle
et Commerciale, Luxbg.

La crise de demain.

Considérations inactuelles.

En retardant d'un an encore l'amélioration du sort de ces fonctionnaires, sur le désir de M. le Ministre des finances, je ne suis pas sûr moi-même de faire tout mon devoir.

Aristide BRIAND, garde des sceaux,
au sujet des magistrats français.

Non, je n'entreprendrai pas ici de faire de la sentimentalité en dressant le tableau déficitaire de la situation des intellectuels, des professeurs en particulier, avec le vague espoir d'apitoyer sur notre sort toutes sortes de gens qui ont désappris à être sentimentaux.

D'abord cela me répugne et notre corps, dans son ensemble, a gardé trop de fierté professionnelle pour vouloir mériter la pitié publique. D'ailleurs en ce temps d'égoïsme

féroce et de jouissance effrénée, le grand public n'a pas le temps de s'intéresser à nous : les uns qui ont décuplé leur fortune, je veux dire les accapareurs et les mercantis, déploient impunément un luxe insolent et les autres, producteurs et, pourquoi ne pas le dire, travailleurs manuels, qui gagnent 4—5 fois plus qu'avant la guerre sont trop occupés à remplir les cinémas, les dancings et tous les lieux d'amusement public, alors que les professeurs de littérature ne peuvent plus, sauf exception, se payer le traditionnel abonnement au théâtre pour rafraîchir leurs souvenirs classiques. A quoi servirait aussi de constater une fois de plus que nous sommes les oubliés, que nos politiciens ont apparemment d'autres soucis, et que nous ne comptons pas parmi ceux qui peuvent donner des coups de poing sur quelque table ministérielle, en lâchant le grand mot, le mot lourd de conséquences, le seul mot qui ait encore le pouvoir de méduser les dirigeants de la société actuelle :
La Grève!

Car si nous sommes des travailleurs — travailleurs aux mains blanches, il est vrai — les travailleurs manuels, prisonniers de leur égoïsme corporatif étroit, ignorent volontiers la grande solidarité de tous les travailleurs, ceux du cerveau et ceux de la main. Il paraît même qu'aux yeux de certains, l'évolution démocratique consisterait à niveler les intelligences par en haut, — tel Tarquin abattant des têtes de fleurs avec un bâton — et à aiguïser les appétits en bas. Car tels sont les ravages exercés par les théories utopistes dans quelques cervaux, que nous avons pu lire l'autre jour, dans je ne sais plus quelle feuille publique, le calcul d'un illuminé qui établit la différence de traitement, à son idée injustifié, entre un professeur et — un cantonnier ! A quand le nivellement définitif et total où nous assisterons au chassé-croisé des ministres faisant les fonctions de copistes et des serre-frein avançant au poste de conseillers de gouvernement ? Ah ! l'étrange équipe des niveleurs inconscients attendant impatiemment dans l'ombre leur promotion aux honneurs sans passer par le chemin ingrat et pénible des stages et des préparations préliminaires. Leur suffisance énorme et grotesque supplée à tout et le dévouement aussi admirable que

désintéressé des autres suppléera à leur propre insuffisance professionnelle !

Et me voici enfin au nœud de la question. Car, *si tout est relatif* dans notre monde planétaire, la question des salaires et des traitements qui préoccupe pour l'instant les hommes les plus idéalistes, est une question **de proportion**. Il est donc injuste qu'un travailleur manuel (p. ex. un simple typographe) gagne cinq fois plus, un petit fonctionnaire (p. ex. un modeste cantonnier) trois fois plus qu'avant la guerre, alors qu'un professeur ou un juge gagnent seulement le double, sous prétexte que ces derniers ne sauraient faire grève. **Mais a-t-on songé aux conséquences de ce régime fondé sur l'arbitraire ?**

C'est d'abord *le déclassement* rapide et progressif de l'élite intellectuelle, c'est-à-dire des classes qui, par vocation, ont gardé le dépôt de la culture scientifique, littéraire et artistique. Lorsque le professeur, le magistrat sont réduits à se demander s'ils pourront assurer encore à leurs fils l'éducation si coûteuse que nécessitent ces mêmes carrières, la déchéance a déjà commencé. Il est vrai que la place vacante sera pour d'autres, fils de mercantis ou de producteurs enrichis ; mais est-ce bien le rôle de l'Etat de favoriser le déclassement de ses propres serviteurs au profit de candidats d'ailleurs problématiques. Car il n'est pas sûr que ceux-ci se tournent vers des carrières aussi peu rémunérées. De plus, si nous rappelons les paroles alarmantes d'un si fin politique et connaisseur de la nature humaine comme M. Aristide Briand, l'Etat sera-t-il bien sûr qu'à l'avenir ses serviteurs gardent, en présence des tentations de toute sorte, encore longtemps ce souci d'intégrité qui est de tradition parmi nos fonctionnaires ?

Mais il y a plus : *le recrutement* même pour des postes si peu rémunérateurs est dès maintenant compromis. Et c'est l'Etat qui en portera les premières conséquences. Qu'on ne se berce pas d'illusions que la réalité viendrait vite dissiper. La crise est déjà imminente, menaçante. Chez nos voisins, les cris d'alarme se multiplient. Chez nous, l'enseignement primaire est encore plus favorisé qu'en France où les Ecoles normales se vident. Mais pour l'enseignement secondaire p. ex.

sur 240 agrégés des lettres et de grammaire, *80 ont refusé d'accepter un poste!* Rien d'étonnant, dit un universitaire dans *l'Œuvre*, „puisqu'un professeur de collège touche moins qu'un caporal-fourrier“. Un licencié appelé à la plus haute fonction que peut lui donner son titre, ne vaut pas un sous-officier, pas même un sous-sous-officier! Il est vrai qu'en fait de carrière, s'il a brillamment réussi, il atteindra *presque* la solde du sous-lieutenant: 11,622 fr. à ce dernier, contre 11,600 au chargé de cours et 10,600 seulement au professeur de collège. Trente ans d'enseignement et la licence ne vous mettent pas sur le même rang que le jeune élève frais émoulu de Saint-Cyr! Vous l'aurez préparé, fait recevoir à son école et, *deux ans après, il gagnera plus que vous*. C'est une dérision. C'est une gageure. Cela est! 1)

Aussi la *diminutio capitis* dont la société et les pouvoirs publics auront frappé le corps enseignant se vengera en dernière instance sur cette société même. En l'absence de *candidats de valeur* l'Etat sera réduit forcément à abaisser les barrières au niveau des capacités et ce niveau baissera à vue d'œil. Ainsi se vérifiera ce que dit dans une lettre, presque dans une supplique, au Grand-Maître de l'Université, le président de la *Société des Agrégés*: « Il ne s'agit pas, Monsieur le Ministre, de nos intérêts égoïstes. Il s'agit de l'avenir de cette culture française dont vous vous êtes fait le défenseur passionné ».

M. T.

* * *

1) Gustave Rodrigues dans *l'Œuvre* du 6 décembre 1920, éditorial sous le titre de: *Au secours de l'Université*. Les propositions du Gouvernement français considérées comme une „aumône“ par nos collègues seraient les suivantes:

Agrégés de Paris	12,000—18,000 fr.
„ „ Province	9,000—15,000 „
Professeurs de collèges (province)	6,600 -12,000 „

A la date du 20 décembre 1920, le journal *l'Œuvre* indiquait ceci: „la Chancellerie, ayant ouvert un concours pour le recrutement de la magistrature, annonçait qu'elle prévoyait, pour l'année 1920, cent cinquante places: il se présenta tout juste dix-huit candidats, dont quatorze seulement, malgré l'indulgence spéciale que les circonstances imposaient au jury, furent dignes d'accéder au sanctuaire“. Nous assistons donc à la même crise dans la magistrature.

Nous détachons de l'*Œuvre* la causerie spirituelle suivante qui pose la question sous une autre forme :

Du sens de l'échelle sociale.

Nous sommes imbus d'étranges préjugés.

Nous apprenons que le professeur Infroit gagnait 300 fr. par mois (portés depuis sa mort à 1077 fr.) et nous comparons avec indignation ses appointements avec ceux d'un pitre, énorme et somptueux.

Les ingénieurs des travaux publics de l'Etat se réunissent en congrès à l'Hôtel de Ville, ils constatent que leurs traitements varient de 6000 à 12,000 fr. (par an). Si l'un d'eux, suivant la manie de comparaison à la mode, propose un ordre du jour il s'annonce ainsi : « Considérant que le salaire d'un ingénieur de 4^e classe est inférieur à celui d'un caporal-fourrier... »

Un de nos confrères constate que, cette année, 78 agrégés de l'Université (section des lettres) ont refusé d'entrer dans une carrière qui ne leur donne plus les moyens de vivre ou sont tombés dans la nouveauté ou la limonade. Sur quoi notre confrère s'écrie : „Le triomphe de la Bêtise au front de taureau“. Mais non, mais non, les décisions des 78 agrégés prouvent que certaines intelligences supérieures ne sont pas si bêtes que ça.

Connaissez-vous quelque chose qui ressemble plus au bout d'une échelle que l'autre bout de la même échelle? Si vous mettez par terre le bout qui est en l'air, le bout qui est en l'air se trouvera par terre, et ça fera tout aussi bon effet...

En ce qui concerne l'échelle sociale, l'essentiel est qu'elle soit placée dans le sens vertical pour qu'on puisse descendre ou remonter et surtout pour qu'elle offre l'aspect d'une hiérarchie, c'est-à-dire l'apparence de l'ordre.... Toutes les tentatives qui ont eu pour but de mettre l'échelle dans un sens horizontal ont ridiculement échoué ; il tombe sous le sens que les échelons ne sont pas faits pour se trouver tous à la même hauteur.

Mais c'est une convention, c'est une fiction arbitraire qui détermine la position respective des bonshommes sur l'échelle.

Qui est-ce qui a dit que les intellectuels devaient être au sommet, les travailleurs au milieu et au bas les bouffons et les gladiateurs ?

Ce sont les intellectuels qui ont dit ça, parce que les intellectuels avaient la parole.

La faveur populaire a retourné l'échelle bout pour bout.

A l'un des bouts sont maintenant les savants, les écrivains et les poètes.... Tout en bas.... Bien placés pour chercher dans les poubelles les épiluchures nécessaires à leur existence.

Et tout en haut, l'aristocratie. ceux qui n'ont qu'un geste à faire pour déchaîner l'enthousiasme et décrocher les millions : M. Georges Carpentier, boxeur ; M. O'Neill, jockey ; MM. Fatty et Charlie Chaplin, amuseurs publics.

C'est fort bien. Il faut suivre le courant et se soumettre à la loi. Le peuple ne tient pas aux savants ni aux penseurs. Il veut des coups de poing et des grimaces.

L'ouvrier ronchonne contre le sale bourgeois dont le taxi l'éclabousse, mais il acclame le pitre fardé que sa limousine attend à la sortie des artistes.

Savez-vous qu'à Paris, 150 acteurs et actrices gagnent plus de 100,000 fr. par an?.... Messieurs les académiciens, que ceux d'entre vous qui atteignent ce chiffre veuillent bien lever la main !

Savez-vous que, dans la Russie des Soviets (je m'en rapporte au témoignage du grand Wells), un seul homme, par privilège spécial, n'est privé de rien, jouit largement du confort intérieur et peut étaler impunément le luxe extérieur le plus ostensible ? Cet homme est le chanteur Chaliapine.

Je suis bien décidé à ne plus féliciter mon fils lorsqu'il me rapportera des places de premier en calcul ou en géographie.

Mais le jour où il me dira : „Papa, j'ai été puni parce que je faisais des grimaces au surveillant“, je lui répondrai :

— Bravo ! Continue à étudier tes grimaces.... Si tu as un premier prix de grimaces à la fin de l'année, tu peux aspirer à gagner un million de dollars par an, comme M. Charlot ou M. Fatty.

Le jour où il me dira : „Papa, j'ai boxé mon prof. de math' et je lui ai cassé trois dents“, je lui répondrai :

— Bravo, Didi ! ... Etudie l'upercut ... Si tu mets knocked out ton surveillant général, tu as des chances de devenir un grand homme comme M. Georges Carpentier.

Le jour où il me dira : „Papa, j'ai été fichu à la porte de la classe, parce que je disais tout ce qui me passait par la tête et que je faisais rigoler tout le monde“, je lui répondrai :

„Encore mieux ! Te voilà parti pour devenir un génie dans le genre de M. Sacha Guitry.“

Et je suis sûr que, dans quinze ans, Didi songera avec reconnaissance que son père avait raison.

(G. de la FOUCHARDIÈRE.)

* * *

Les lycées de jeunes filles.

Une interview. — Lors du passage à la Sorbonne le 26 septembre dernier, des professeurs, étudiants et étudiantes roumains, nous eûmes la curiosité et le loisir d'interroger une des personnalités les plus en vue de l'Université roumaine sur la situation des jeunes filles au point de vue de l'enseignement en Roumanie. Voici, schématisée et sans commentaire, la conversation où la vérité s'alliait à l'humeur, que nous eûmes à peu près avec l'éminent professeur :

D. — Quelle est la situation de l'enseignement secondaire féminin en Roumanie ?

R. — Il n'y a pas d'enseignement secondaire *féminin* en Roumanie. Il n'y a qu'*un* enseignement secondaire.

D. — Les filles obtiennent-elles les mêmes résultats que les garçons ?

R. — Elles sont plus appliquées et plus surveillées que les garçons. Appliquées, elles le sont en général par nature. Surveillées, elles le sont davantage par leurs professeurs plus méticuleuses et parfois tâtillonnes.

D. — Travaillent-elles toutes également ?

R. — Non ; les laides travaillent plus que les autres.

D. — Toutes ces jeunes étudiantes que vous avez amenées en France, aussi nombreuses que vos étudiants, vont-elles

pousser leurs études jusqu'au bout? Deviendront-elles médecins? pharmaciens? professeurs?

R. — Non. Beaucoup d'entre elles ne termineront pas leurs études. Au fond, elles n'ont envie que de se marier. Dès qu'elles trouvent un mari, elles interrompent leurs études.

D. — Mais alors, vous n'avez jamais d'étudiantes mariées?

R. — Si, quelquefois; mais alors elles prennent deux noms. Exemple: M^{me} Gautier-Perrin, comme vous diriez en France. Un jour, j'en interroge une. « Vous avez deux noms, dis-je, Madame. Eh bien, vous allez répondre pour deux. » Alors, elle se lève assez haut de son banc pour que je voie tout son buste et même un peu en-dessous et répond simplement: « Mais oui, M. le Professeur. Je répondrai même pour trois ».

(Revue universitaire, nov. 1920.)

L'activité de l'Association en 1920.

L'année 1920 vient de s'écouler à l'ombre des traités de Versailles, de Saint-Germain et de Neuilly. A-t-elle apporté la paix au monde? A juger d'après les remous puissants qui se produisent dans tous les pays, grands et petits, belligérants ou neutres, il s'en faut de beaucoup qu'on y voie le calme. Les profiteurs de guerre seuls sont contents du grand crime commis à l'humanité. Le mécontentement, la déception, la folie ont gagné les grandes masses des hommes et rien encore n'annonce l'aurore de l'ère qui nous ramènera l'équilibre économique.

Dans notre pays, les fonctionnaires de l'État, comme bien d'autres fonctionnaires du reste, au lieu de jouir d'une lune de miel qu'ils attendaient après l'armistice, ont continué à s'appauvrir comme pendant les quatre années de guerre.

Pour faire face à la défaillance morale et matérielle qu'accroissait de mois en mois le renchérissement de la vie, l'Association générale des fonctionnaires de l'État s'est empressée dès l'automne 1919 et durant toute l'année 1920, à faire relever les revenus de ses membres. Visant surtout à une révision des traitements, œuvre stable et durable, mais pénible et de longue haleine, elle cherchait,

pour satisfaire aux besoins les plus pressants et pour atteindre le but final d'étape en étape, à obtenir pour les fonctionnaires de l'Etat des indemnités de renchérissement ou plutôt des acomptes sur les traitements prévus dans la revision. A la suite de démarches faites auprès du Gouvernement, une commission de neuf membres fut instituée par arrêté ministériel du 19 novembre 1919, et chargée d'étudier la question de l'allocation d'une indemnité de renchérissement aux fonctionnaires et autres serviteurs de l'Etat à partir du 1^{er} janvier 1920 en attendant la revision générale des traitements à réaliser en 1920. Cette commission se compose de MM. Leidenbach, président du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, en qualité de président de la commission ; L. Schaack, commissaire de district ; J.-N. Eiffes, conseiller à la Chambre des comptes ; Gust.-A. Liesch, juge au tribunal d'arrondissement à Luxembourg, président de l'Association des fonctionnaires et employés de l'Etat ; Hohengarten, chef de bureau au Gouvernement ; G. Stræsser, sous-chef de bureau des postes et télégraphes ; Feydt, gendarme à Esch-sur-Alzette ; Wilwers, commis à la direction des contributions ; Alzin, attaché de justice, en qualité de membre-secrétaire. A la demande de cette commission, le comité exécutif de l'Association générale se chargea d'élaborer un projet pour faciliter le travail de la commission. Dans plus de 70 séances auxquelles le délégué de l'Association des professeurs, M. Heuertz, vice-président du comité exécutif, assistait régulièrement pour défendre les intérêts du corps professoral, furent élaborés des projets de deux indemnités de renchérissement ainsi que le projet de revision des traitements.

Par la convocation de quatre assemblées générales, celles du 25 janvier 1920, du 2 avril 1920, du 13 juin 1920 et du 31 décembre 1920, ainsi que de plusieurs réunions des délégués des divers établissements, le délégué restait en contact ininterrompu avec les membres du corps professoral pour apprendre leurs désirs et pour rendre compte des travaux effectués ainsi que des résultats obtenus.

Les vœux émis par l'Assemblée générale du 25 janvier 1920 ont été exposés au numéro précédent du journal des professeurs. Un premier effet de l'activité de l'Association générale consistait dans le vote de la loi du 24 mars 1920, par laquelle une indem-

nité de 1800 fr. plus 25 % du traitement maximum établi par la loi du 28 mai 1919 qu'il faut compter sans l'indemnité de résidence, a été accordée par la Chambre des députés aux fonctionnaires de l'Etat.

Dans l'assemblée générale du 2 avril, M. Heuertz fournit des renseignements sur le projet de revision des traitements. Ce projet tendait à une réduction des groupes des fonctionnaires de sorte que les professeurs rangeaient dans le groupe VII (14,000 à 20,000 fr.) et l'écart entre le minimum et le maximum devait être parcouru en six triennales, dont trois à 1200 et trois à 800 fr.; les directeurs, comme par le passé, rangeaient dans des groupes différents. L'assemblée, tout en approuvant la première proposition, vota une motion d'après laquelle les directeurs du plat pays toucheraient le même traitement que ceux de la capitale, en faisant valoir que, la situation étant la même pour les professeurs, il n'y a pas lieu de faire une différence pour les directeurs.

A l'assemblée générale du 13 juin, M. Heuertz déposa le projet de revision des traitements élaboré par le comité exécutif de l'Association générale des fonctionnaires de l'Etat et achevé à la date du 12 juin 1920 pour être présenté à leurs mandants par les délégués des différentes administrations. Ce projet prévoit pour le classement des fonctionnaires supérieurs deux propositions: la première mit les membres de la magistrature à part et leur fixa des traitements spéciaux; la deuxième rangea les magistrats dans le cadre général des fonctionnaires. L'assemblée générale des professeurs se prononça, à l'unanimité des voix, pour la seconde proposition, ainsi que pour la fixation des traitements des professeurs tels qu'ils sont prévus dans cette proposition au groupe Xa: minimum 14,000 fr., maximum 21,000 fr., avec sept triennales de 1000 fr. chacune (les répétiteurs rangent au tableau B des traitements spéciaux avec 10,000—12,250 fr. et trois triennales de 750 fr. chacune). Tous les directeurs des établissements d'enseignement moyen rangent au groupe XIII avec 21,000—25,000 fr. et quatre triennales de 1000 fr.

M. Heuertz ayant exposé que plusieurs catégories de fonctionnaires, dans le but d'améliorer les conditions d'avancement jouissent de la faveur d'obtenir après un certain nombre d'années

de bons et loyaux services dans leur grade, le traitement attaché au groupe immédiatement supérieur, l'assemblée chargea son délégué de demander la même faveur pour tous les membres du corps enseignant. En conséquence, le délégué déposa le lendemain la requête suivante au sein du comité exécutif de l'Association générale :

L'assemblée générale de l'Association des professeurs, dans sa réunion du 13 juin 1920, a adopté à l'unanimité des voix la motion suivante :

Considérant que les professeurs-docteurs de l'enseignement moyen, par les lois de 1913 et 1919, sont homologués dans leur traitement aux juges des tribunaux d'arrondissement, mais ne peuvent pas jouir des avantages qui reviennent aux juges des tribunaux d'arrondissement par leur avancement rapide dans les grades supérieurs de la magistrature et de toutes les autres administrations ;

Considérant que les professeurs-docteurs ont fait comme les magistrats des études académiques, plusieurs examens supérieurs ainsi que du stage ; l'assemblée demande que les professeurs-docteurs de l'enseignement moyen, dans le but d'améliorer leurs conditions d'avancement, puissent, après douze années de bons et loyaux services dans leur grade, obtenir le traitement attaché au groupe immédiatement supérieur.

L'assemblée demande que ces avantages s'étendent aux maîtres de gymnastique et de dessin de tous les établissements d'enseignement moyen, ainsi qu'aux directeurs des établissements d'enseignement moyen de Diekirch, Echternach et Esch-sur-Alzette.

Aux deux séances des délégués de l'Association générale le projet de revision des traitements fut vivement discuté. C'est à la majorité des voix qu'y fut aussi adoptée la proposition qui range les magistrats dans le cadre général des fonctionnaires. Tous les groupes de fonctionnaires réclamèrent l'avancement automatique après un certain nombre d'années de bons et loyaux services, ce qui, du reste, n'était que juste et en conséquence à prévoir. Mais comme il était à prévoir aussi que ces réclamations générales concernant l'avancement automatique des fonctionnaires, ne trouveraient guère un accueil favorable ni auprès du Gouvernement, ni au sein de la Chambre des députés, le délégué de l'Association des professeurs renonça à l'avancement automatique sous condition de porter le nombre des triennales du groupe des professeurs de l'enseignement moyen à huit, ce qui fait que le traitement maximum était porté à 22,000 fr. au lieu de 21,000 fr.

Le projet de révision des traitements tel qu'il fut transmis au Gouvernement et à la Commission spéciale instituée par l'arrêté ministériel du 19 juin 1919 et chargée de la revision des traitements, prévoit donc pour les professeurs un traitement de 14,000—22,000 fr. avec huit triennales de 1000 fr. chacune, et pour les directeurs un traitement de 21,000 à 25,000 fr. et quatre triennales de 1000 fr. chacune.

Le délégué n'avait donc pu tenir compte du vœu exprimé par l'assemblée générale des professeurs du 25 janvier 1920 et consistant dans la réduction du nombre des triennales de sept à cinq pour les motifs exposés au n° 16 du journal. Il crut avoir trouvé une large compensation dans le relèvement du traitement de 10,000 à 14,000 fr. au minimum, et de 15,000 à 22,000 fr. au maximum.

Le projet de revision fut remis par le Gouvernement, aux fins de contrôle, à une commission spéciale composée de trois membres : MM. Victor Berg, procureur général ; J.-N. Eiffes, conseiller à la chambre des comptes et N. Hohengarten, chef de bureau au département des finances. Il est facile de concevoir que de nombreuses réclamations étaient parvenues au comité exécutif de l'Association générale et à la Commission précitée, la revision des traitements présentant beaucoup de difficultés surtout quant au classement des fonctionnaires. Comme la revision des traitements mettra toujours un certain temps pour être réalisée, le comité exécutif de l'Association générale des fonctionnaires élabora un projet pour obtenir une nouvelle indemnité de renchérissement ou un nouvel acompte sur la revision. De nouvelles démarches eurent lieu auprès du Gouvernement auquel, à la suite de l'accord obtenu avec la Commission spéciale et après une assemblée générale des fonctionnaires de l'Etat à la date du 20 octobre 1920, la requête suivante fut adressée :

Considérant que l'arrêté de M. le Ministre d'Etat du 19 novembre 1919 constitue une promesse formelle de réaliser la revision des traitements dans le courant de l'année 1920 ;

Considérant que l'Association des fonctionnaires et employés de l'Etat a toujours regardé l'indemnité de renchérissement pour l'année 1920 comme une avance sur les nouveaux traitements à fixer par la revision générale ;

Considérant que, depuis le 1^{er} juillet 1920, la vie a continué de renchérir, que même le mouvement ascensionnel s'est accentué et que la cherté générale des vivres a pris dans la vie économique une stabilité indéniable;

Considérant que le Gouvernement ne trouverait jamais son apaisement en créant aux fonctionnaires et employés de l'Etat, serviteurs de l'Etat en service, une situation moins favorable que celle qu'il assure, à juste titre, aux employés du chemin de fer Guillaume-Luxembourg, serviteurs de l'Etat in spe,

décident à l'unanimité des voix, de demander au Gouvernement :

1) la réalisation de la revision des traitements dans le plus bref délai possible et avec effet rétroactif ;

2) l'augmentation de l'indemnité de renchérissement allouée par la loi du 24 mars 1920, d'une somme égale à 4 ½ % du traitement maximum ou de la pension, pour chacun des mois de juillet à décembre 1920, à liquider de suite et en une seule fois ;

3) le paiement à la date du 1^{er} novembre prochain du traitement et de l'indemnité de renchérissement des deux mois de novembre et de décembre pour faire face aux nécessités les plus urgentes.

La bienveillance de M. le Directeur général des finances assura immédiatement le troisième point de la requête. Mais de nombreuses entrevues avec les membres du Gouvernement et de la Chambre des députés ainsi qu'une propagande active dans les journaux furent nécessaires pour faire aboutir nos réclamations au vote de la Chambre des députés du 24 décembre 1920, d'après lequel une indemnité de renchérissement fut allouée aux fonctionnaires et employés de l'Etat ainsi qu'aux pensionnés au montant de 4,16 % du traitement effectif ou de la pension pour chacun des mois de septembre, octobre, novembre et décembre de l'année 1920 pour les hommes mariés, au montant de 2,75 % pour les célibataires ou veufs ; en outre il fut décidé que cette indemnité serait payée pour chacun des mois de l'année 1921 jusqu'à la réalisation de la revision des traitements.

* * *

Il importe de parler du sort de la commission instituée par arrêté ministériel du 18 mars 1919 avec la mission 1) de discuter la question de savoir vers quel pays doit se faire l'orientation de nos études ; 2) d'élaborer des propositions pratiques en vue de cette orientation (voir n° 16 du Journal, p. 27).

A la date du 5 octobre 1920, M. Heurtz, président de cette commission, demanda à M. le Directeur général de l'Instruction

publique, s'il n'y avait pas lieu de soumettre à la commission les propositions que le Gouvernement avait faites ou voudrait faire dans les pourparlers belges dans le but de faire collaborer la dite commission dans la question si importante de l'orientation de nos études.

Ci-joint la réponse :

Monsieur le Professeur,

Comme suite à votre lettre du 5 novembre, j'ai l'honneur de vous informer que les propositions qui serviront de base aux pourparlers belgo-luxembourgeois sont élaborées par une commission spéciale désignée par le Gouvernement. Les travaux de cette commission, quoique déjà avancés ne sont pas complètement terminés et les propositions à soumettre au Gouvernement belge ne sont pas encore définitivement arrêtées. Comme la commission que vous présidez, a pour mission de me faire des propositions pratiques en vue de la nouvelle orientation de notre enseignement, vous m'obligeriez beaucoup, Monsieur le professeur, de bien vouloir me saisir prochainement des conclusions auxquelles votre commission a abouti. J'examinerai avec le plus grand soin les propositions que vous voudrez bien me faire, et je les transmettrai sans retard à la Commission spéciale pour qu'elle en tienne compte, dans la mesure du possible.

Le Directeur général de l'Instruction publique,
N. WELTER.

Dans une entrevue que MM. Heuertz, président, et Esch, secrétaire, eurent avec M. le Directeur général Welter le 13 novembre 1920, celui-ci leur déclara que la commission spéciale mentionnée dans sa réponse, s'est occupée uniquement de la question pratique de l'équivalence des certificats des collèges belges avec le diplôme de maturité luxembourgeois. Inutile de mentionner les détails de l'entrevue. Ayant échangé les opinions, on s'est mis d'accord de sauvegarder en tout cas l'art. 23 de la Constitution du 17 octobre 1868, § 4 : « Tout Luxembourgeois est libre de faire ses études dans le Grand-Duché ou à l'étranger et de fréquenter les universités à son choix, sauf les dispositions de la loi sur les conditions d'admission aux emplois ou à l'exercice de certaines professions ». Il est hors de doute que le vote de la motion de l'assemblée générale des professeurs du 9 janvier 1919 a eu lieu sous le coup des événements politiques et militaires de ce temps. Est-il besoin de relever que les tractations politiques entre la France et la Belgique au courant des années 1919 et 1920 étaient faites pour troubler les vues des Luxembourgeois et pour

ébranler les meilleures volontés ? Aussi la commission instituée par M. le Directeur général, dans une réunion qui eut lieu le 15 novembre, donna sa démission dans les termes suivants :

Monsieur le Directeur général,

La Commission instituée par votre arrêté du 19 mars 1919 à l'effet d'étudier la question de l'orientation de nos études et d'élaborer des propositions pratiques en vue de cette orientation, a l'honneur de vous prier d'accepter sa démission. Cette décision a été prise à l'unanimité.

La Commission a été instituée à la suite du vote de l'assemblée générale extraordinaire de l'Association des professeurs, réunie à Luxembourg le 9 janvier 1919. Elle avait tenu deux séances et se proposait d'entamer une étude comparative approfondie des programmes français, belges et luxembourgeois.

Dans la suite, la solution de la question de l'orientation générale devenant de plus en plus problématique, la Commission fut d'avis d'interrompre provisoirement ses travaux, d'autant plus que M. le Directeur général de l'Instruction publique et M. le conseiller Wagener avaient, à plusieurs reprises, exprimé leur scepticisme au sujet de l'opportunité de la Commission. Comme nous sommes encore, à l'heure qu'il est, dans la même incertitude quant à l'orientation générale du pays, nous ne voyons pas de quel côté pourraient utilement se diriger nos travaux. Comme, d'autre part, il nous répugne de continuer à assumer une mission que nous ne saurions remplir, nous préférons remettre entre vos mains le mandat dont vous nous aviez chargés.

Le Président, <i>F. HEURTZ.</i>	Pour la Commission	Le secrétaire, <i>ESCH.</i>
------------------------------------	--------------------	--------------------------------

Voici la réponse de M. le Directeur général :

Monsieur le Président,

Par lettre du 17 novembre vous m'informez que la commission spéciale instituée par mon arrêté du 19 mars 1919 a décidé de démissionner. Vous me permettrez, Monsieur le Président, de vous dire que la décision de la commission n'a pas été sans me causer une certaine surprise, attendu qu'elle a été instituée sur la demande expresse de l'Association des professeurs de l'enseignement supérieur et moyen, et cela à une époque où la solution de la question de l'orientation générale du Luxembourg ne pouvait pas encore être très avancée.

Vous faites observer, d'autre part, Monsieur le Président, que la commission s'était proposé d'entamer une étude comparative approfondie des programmes français, belges et luxembourgeois. Cette étude étant indépendante de la question de l'orientation future du pays, je m'étonne que la commission ait hésité à mettre son dessein à exécution.

Mais ce qui m'a surtout frappé, Monsieur le Président, c'est que, pour offrir sa démission, la commission a précisément choisi le moment où les négociations belgo-luxembourgeoises semblent être entrées dans la phase décisive.

Vous voudrez informer MM. les membres de la commission, que j'ai pris acte de leur communication du 17 novembre et que j'accepte, à regret, la démission demandée.

Le Directeur général de l'Instruction publique,
N. WELTER.

* * *

Considérant la revision des traitements et l'allocation d'indemnités de renchérissement comme l'objet le plus important de son activité et comme la question vitale de l'Association des professeurs, le président leur a consacré particulièrement son temps et ses forces. Cependant le comité de l'Association des professeurs ne s'est pas désintéressé des autres questions professionnelles.

Dans la séance des délégués du 11 novembre 1920 furent discutées les questions suivantes (Extrait du rapport) :

a) Rétribution de la régence. — Les délégués insistent à nouveau sur le bien-fondé de la revendication pour les motifs suivants : c'est un surcroît de travail assez onéreux et une tâche des plus ingrates. De plus, ce surcroît de besogne n'est pas supporté par tous les titulaires indistinctement, de sorte qu'une rémunération équitable serait à la fois un acte de justice distributive et un stimulant efficace pour cette charge peu briguée. Les délégués sont d'avis qu'il y a lieu d'accorder pour la régence l'allégement consenti du chef de la correction des devoirs.

b) Rétribution insuffisante des heures supplémentaires. — De l'avis des intéressés, l'Etat fait des économies sur ces leçons, vu que l'indemnité de renchérissement forme aujourd'hui, suivant l'opinion généralement admise, une partie intégrante du traitement alors que le tarif actuel des leçons supplémentaires est calculé sur le traitement seul. D'ailleurs, il est notoire que les travaux supplémentaires sont partout mieux payés que le travail ordinaire, et en France, entre autres, nos collègues se voient appliquer pour cette besogne un tarif beaucoup plus élevé que le nôtre.

c) Les titulaires du cours de mathématiques aux écoles industrielles demandent la prise en considération des devoirs à corriger pour l'allégement accordé à ce titre.

d) Homogénéité du corps enseignant. — Il serait à désirer, dans l'intérêt des études, que pour certaines branches, notamment les langues, seuls les gradués fussent chargés de cours. Si, à ce qu'il paraît, le recrutement du personnel est insuffisant pour parer aux besoins du service, la question se pose, s'il ne faut pas assurer ce recrutement par des mesures plus radicales et mieux appropriées plutôt que par des moyens dilatoires et purement palliatifs.

Signé : F. Heuertz, président ; M. Tresch, secrétaire.

Ces vœux furent soumis par écrit à M. le Directeur général le 25 novembre 1920. La réponse se fait toujours attendre.

* * *

L'activité de l'Association s'est exercée enfin dans la reprise des relations avec les collègues de l'étranger. Le Congrès de l'enseignement secondaire, tenu à Strasbourg du 7 au 10 avril 1920, fut l'occasion pour rétablir les liens entre le corps professoral de l'enseignement moyen du Luxembourg et le Bureau International, auquel l'Association des professeurs du Luxembourg s'était affiliée déjà en 1913. Ci-joint le rapport de ce Congrès adressé à M. le Directeur général de l'instruction publique à la date du 25 avril 1920.

RAPPORT

des délégués de l'Association des professeurs sur le Congrès de l'Enseignement secondaire, tenu à Strasbourg, du 7 au 10 avril 1920.

Les soussignés Félix Heuertz, professeur au Gymnase de Luxembourg, et Mathias Tresch, professeur à l'Ecole industrielle et commerciale de Luxembourg, désignés par l'Association des professeurs pour prendre part au Congrès international de l'Enseignement secondaire tenu à Strasbourg, ont l'honneur de présenter à M. le Directeur général de l'enseignement public, le rapport suivant :

L'invitation adressée au corps professoral au nom du Bureau international portait l'ordre du jour suivant :

1. Allocation du président.
2. Rapport du secrétaire-trésorier.
3. Mesures prises et à prendre pour amener de nouvelles Associations de professeurs à s'affilier au B. I. en vue de créer entre les nations un échange régulier de relations amicales.
 - a) Echanges internationaux de jeunes gens.
 - b) Création ou développement d'amicales d'anciens élèves, ainsi que de ligues protectrices des établissements d'enseignement moyen.
4. Adaptation des études moyennes au nouvel état de choses résultant de la guerre mondiale.
5. Plan de codification internationale des lois, décrets et règlements relatifs à l'enseignement secondaire.
6. Propositions à soumettre aux réunions prochaines du B. I.
7. Election du comité pour l'année 1921. (Les pouvoirs du comité belge expirent avec l'année en cours).

Une grande fête commémorative dans l'aula de l'université eut lieu l'après-midi de jeudi à la mémoire des universitaires tombés pendant la guerre.

Le mercredi, 7 avril, une réunion préliminaire eut lieu sous la présidence de M. Beltette, trésorier du B. I., où les délégués des divers pays prirent contact et procédèrent à un échange de vues préparatoire sur la séance principale du lendemain. On releva surtout les ressemblances et les divergences de l'organisation de l'enseignement secondaire dans les pays affiliés.

La séance plénière du lendemain, jeudi, fut inaugurée par le discours de bienvenue du président du B. I., M. Wittmann, et par les discours de remerciement des représentants de la Belgique, de l'Angleterre, de la Suisse, de la Tchéco-Slovaquie et du Luxembourg. L'Italie avait envoyé un télégramme d'adhésion et de félicitation par l'intermédiaire de son directeur d'enseignement moyen. Comme délégué du Gouvernement luxembourgeois, M. Joseph Wagener, conseiller de Gouvernement, remercia le Bureau de son accueil cordial, en rappelant les bons rapports qui ont toujours uni le Luxembourg à ses voisins et en assurant le Congrès de l'empressement et de l'hospitalité des Luxembourgeois le jour où un Congrès prochain tiendrait ses réunions dans notre pays.

Si, comme il ressortit du rapport du secrétaire-trésorier, l'adhésion du Luxembourg n'avait pas été considérée jusque-là comme effective par suite d'une omission ou d'un malentendu, les délégués luxembourgeois furent heureux de constater qu'à l'avenir des relations amicales et suivies seraient entretenues réciproquement.

Au troisième point de l'ordre du jour un délégué belge de l'enseignement moyen présenta notamment une proposition formulée et motivée par écrit visant « création et développement d'Amicales d'anciens élèves ainsi que de ligues protectrices des établissements moyens ». Cette proposition faite surtout dans le but de créer des rapports plus étroits entre la famille et l'école sera étudiée et mise à l'ordre du jour du prochain congrès.

A propos du sixième point notamment, les soussignés ont pris l'initiative de soumettre aux délibérations du prochain congrès la question si actuelle et tant discutée par nos compatriotes de l'équivalence des diplômes. Cette proposition fut présentée sous la forme suivante : « Le Congrès estime qu'il est dans l'intérêt d'un rapprochement intellectuel et moral des divers pays faisant partie du Bureau international d'arriver à une équivalence des divers diplômes d'études secondaires et universitaires. — Il décide de porter à l'ordre du jour du prochain Congrès l'étude des conditions auxquelles est subordonnée la reconnaissance réciproque de ces diplômes par les pays respectifs ».

Il a été décidé que tous les rapports, pour être étudiés à fond par toutes les sections affiliées, devraient être présentés au B. I. avant le 1^{er} janvier 1921. La proposition sanctionnée qui figurera donc à l'ordre du jour du Congrès prochain, est certainement destinée à amorcer la grande question de la « Codification internationale des lois, décrets et règlements relatifs à l'enseignement secondaire ».

Comme suite à la grande fête commémorative donnée dans l'aula de l'université le jeudi après-midi à la mémoire des universitaires tombés pendant la guerre, un banquet eut lieu sous la présidence du recteur M. Charlety, ayant à ses côtés M. Schlienger, inspecteur d'académie.

Une atmosphère de franche camaraderie, faite des souvenirs récents et des aspirations communes, ne cessa de régner entre les représentants des divers pays affiliés. A la chaleur communicative des banquets les toasts éclosent naturellement. Les Français, les Belges parlèrent par la bouche de représentants autorisés. Au nom des délégués luxembourgeois et aux applaudissements sympathiques de l'assemblée, M. Tresch évoqua le geste historique des volontaires luxembourgeois qui, d'un élan sublime, se dressèrent devant le farouche envahisseur pour venger l'insulte sanglante faite à leur pays et sauver la liberté du monde. L'orateur ajoute que tout comme l'Alsace et la Lorraine qui forment le bouclier de la France reconstituée, le Luxembourg était appelé à former une Marche de l'Est pour la claire civilisation latine, un poste avancé contre la mentalité barbare et un rempart dressé contre un retour

offensif toujours possible des velléités de violence. Dans cet ordre d'idées il demanda à l'assemblée d'associer dans une même pensée pieuse les héros luxembourgeois aux poilus de France, de Belgique et des autres pays alliés.

Le lendemain, vendredi, les délégués luxembourgeois assistaient aux réunions des Fédérations nationales françaises, dans l'espoir d'y voir débattre les grandes questions actuelles telles que l'école unique, le perfectionnement de l'enseignement professionnel, le bilinguisme, etc. Mais ils durent constater que, comme il est d'ailleurs naturel après cinq ans de guerre, la discussion des questions pédagogiques avait cédé le pas à la préoccupation de la situation matérielle, avec la péréquation des traitements entre professeurs de collèges et de lycées, question des pensions, etc.

Pour n'être pas en reste d'amabilité, les délégués étrangers offrirent à leur tour, le lendemain, à leurs collègues français un banquet dans les locaux du « Crocodile ». Est-il besoin de dire que ce furent encore les Belges et les Luxembourgeois qui furent à l'honneur. Au dessert, M. Félix Heuertz prit la parole pour souligner, dans une allocution chaude et d'ailleurs applaudie comme il convenait, le fait que les Luxembourgeois ont été les premiers à répondre à l'appel du Bureau International. Il releva le fait que l'Association des professeurs du Luxembourg compte parmi ses membres effectifs les chefs de l'enseignement moyen, MM. J. Wagener, conseiller de Gouvernement et N. Welter, Directeur général de l'instruction publique, que ce dernier, pour faire preuve de sollicitude pour le bien de l'Association et de ses membres, avait envoyé au Congrès son conseiller et indirectement les délégués de l'Association. M. Heuertz tint à remercier, devant les invités, M. le Directeur général de ses sentiments de solidarité, sentiments qui animent aussi tout le corps professoral luxembourgeois, étant donné que tous les professeurs, à quelques exceptions près, font partie de l'Association. Il insistait sur le point que les délégués luxembourgeois venaient au nom de leurs collègues apporter aux collègues des autres pays réunis au B. I. ces sentiments de fraternité et de camaraderie. Tout en faisant mention encore des distinctions dont furent honorés MM. Jos. Hansen et Math. Schmit, deux membres de l'Association des professeurs luxembourgeois par les Gouvernements français et anglais pour les services extraordinaires rendus à la cause des alliés pendant la guerre, M. Heuertz dit l'utilité des réunions du B. I. qui concentrent les efforts intellectuels de tous les pays, si petits fussent-ils, comme la cause des alliés a réuni les forces physiques et morales de beaucoup de pays amis, grands et petits; car « on a souvent besoin d'un plus petit que soi! » M. Heuertz termina en exprimant ses vœux de prospérité au B. I.

Le dernier jour, samedi, fut consacré à la visite du musée historique ainsi que du musée des beaux-arts, visites qui eurent lieu en commun et sous la direction compétente des organisateurs du Congrès.

En résumé, les délégués luxembourgeois qui ont, pour la première fois, affirmé par leur participation leur solidarité et leur adhésion formelle, n'ont pas perdu leur temps en vaines cérémonies plus représentatives qu'efficaces ; sans parler de ce qu'ils ont pris contact avec le grand courant d'idées qui s'agitent dans les réunions publiques et dans les conversations privées, ils ont planté un jalon et préparé le congrès futur.

Luxembourg, le 25 avril 1920.

Signé: F. HEUERTZ, M. TRESCH.

* * *

Sur ces entrefaits, par l'intermédiaire de M. Beltette, trésorier du B. I., nous avons été avisés que, le cas échéant, le Luxembourg se verrait désigné comme siège du congrès du B. I. pour 1921, si la Grande-Bretagne, non encore adhérente officielle du B. I. ne pouvait accepter la charge du congrès. C'est notre assemblée générale du 31 décembre qui a été appelée à se prononcer sur cette question, ainsi que sur les propositions à faire au sujet de l'équivalence des grades.

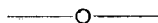
L'assemblée se déclara prête à accepter l'honneur de recevoir à Luxembourg, en 1922 ou 1923, les délégués des fédérations étrangères affiliées au B. I. ; elle proposa en outre de confier à une commission l'étude de la question difficile de l'équivalence des grades entre universités nationales et chargea le comité de demander au Gouvernement que, par voie diplomatique, un texte officiel fût obtenu du Ministère de l'Instruction publique français qui assurerait, de droit, l'équivalence de notre diplôme de maturité au baccalauréat français et qui permettrait à nos étudiants de faire leurs études et leurs examens en France sans difficulté aucune.

Luxembourg, le 31 décembre 1920.

Le Président de l'Association,
Félix HEUERTZ.



NÉCROLOGIE.

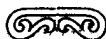


La mort nous a arraché le 3 septembre 1920 le collègue Nicolas Schlottert, directeur de l'Ecole normale d'instituteurs à Luxembourg. „Ame ardente, idéaliste et passionnée pour l'étude, pédagogue éclairé, chercheur de progrès, excellent professeur, âme de poète et d'artiste“, tel nous avons reconnu le cher défunt dans le suprême adieu que lui a adressé, devant la tombe béante, notre membre, M. Kayser, professeur à l'Ecole normale. L'Association des professeurs exprime en ce lieu à M^{me} Schlottert et à ses deux enfants sa douloureuse sympathie ; elle gardera un souvenir affectueux de son membre dévoué et d'un collaborateur des plus fervents. F. H.



Nouveaux membres.

MM. <i>Altman</i> , François,	Diekirch.
<i>Frieden</i> , Pierre,	id.
<i>Lacaf</i> , Joseph,	id.
<i>Muller</i> , Pierre-Joseph,	id.
<i>Michels</i> , François,	Echternach.



Gesamt-Bezüge der verschiedenen Beamten in Luxemburg-Stadt.

(Höchstgehalt inkl. sämtlicher Teuerungs-, Wohnungs- und Kinderzulagen.)

Gruppe	Arten von Beamten	Maximal-Jahreseinkommen				
		1914	1920			
			Gehalt und Teuerungs-zulagen	Kinder-zulagen	Gesamt-einkommen	prozentuale Erhöhung gegen 1914
I	Briefträger, Saaldiener, Pförtner, u. s. w.	2550	6870	1080	7950	170
II	Gendarmen, Aufseher der Strafanstalten, Pfleger	2700	7095	1080	8175	163
III	Kanzlisten, Turnlehrer, Briefträger-Agenten	3050	7615	1080	8695	154
IV	Oberpfleger, Werkmeister der Handwerkerschule	3350	8060	1080	9140	141
Va	Kommis aller Verwaltungen, Supernumerare	4000	9024	1080	10104	125
Vb	Kommis der Regierung	4000	9024	1080	10104	125
Vc	Eichmeister, Hilfskondukteure, Minaufseher, Postagenten	4000	9024	1080	10104	125
VI	Unterbüreauvorsteher, Hilfsgefrier, Revisor der Rechnungskammer	4450	9690	1080	10770	118
VII	Unterbüreauvorsteher der Regierung, Professor der Normal-schule, Inspektoren des Primär-unterrichts	4800	10211	1080	11291	113
VIII	Leutnants, Oberleutnants	5000	10508	1080	11588	109
IX	Büreauvorsteher aller Dienstzweige Kondukteur, Geometer-Verifikator, Sekretär der General-Staatsanwaltschaft	5250	10878	1080	11958	107
Xa	Büreauvorsteher der Regierung, Kontrolleure, Inspektoren der Post	5750	11620	1080	12700	102
Xb	Dienstchef-Sparkasse	5750	11620	1080	12700	102

XI	Friedensrichter Esch	5900	11842	1080	12922	100
XIIa	Professoren der Mittelschulen, Direktor der Normalschule . .	6100	12139	1080	13219	99
XIIb	Postdirektions-Inspektor, Richter des Bezirksgerichtes, Haupt- leute, Rechnungsräte	6100	12139	1080	13219	99
XIII	Friedensrichter zu Luxemburg, Inspektor der Steuerverwaltung, Bezirks-Ingenieur	6400	12584	1080	13664	97
XIV	Vice-Präsident des Bezirksge- richtes, Mineningenieur, Direk- tor der Gymnasien	6600	12881	1080	13961	95
XV	Regierungsräte, Distriktskommis- sar	6800	13177	1080	14257	94
XVI	Staatsanwalt Diekirch, Oberge- richtsräte	7300	13919	1080	14999	91
XVII	Präsident des Bezirksgerichtes, Direktor des Athenäums Luxem- burg	7600	14364	1080	15444	89
XVIII	Verwaltungs-Direktoren, Ober- ingenieur, Major-Kommandant	7800	14661	1080	15741	88
XIX	Präsident der Rechnungskammer, Vice-Präsident des Oberge- richtshofes Luxemburg	8000	14958	1080	16038	87
XX	Präsident des Obergerichtshofes, General-Staatsanwalt	9000	16442	1080	17522	82
XXI	General-Direktoren	12000	20892	1080	21972	74
XXII	Staatsminister	15000	25342	1080	26422	70



SOMMAIRE.



	Pages.
1. Le programme de français dans nos classes supérieures, par <i>N. Ries</i>	3
2. Autour du Latin, par <i>M. Esch</i>	9
3. Le sentiment de l'honneur dans la littérature française, par <i>Ch. Becker</i>	14
4. Eléments français dans le patois luxembourgeois. — Essai linguistique franco-luxembourgeois (suite) par <i>M. Tresch</i>	20
5. La crise de demain. — Considérations inactuelles <i>M. T.</i>	28
6. L'activité de l'Association en 1920, par <i>F. Heuertz</i> .	35
7. Nécrologie	49
8. Nouveaux membres	49
9. Gesamtbezüge der verschiedenen Beamten	50

